Agriculture et Agroalimentaire Canada

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Survol de l'organisation..... 3
- Raison d'être 3
- Responsabilités 3
- Résultats stratégiques et architecture des activités de programme..... 4
- Priorités organisationnelles 6
- Analyse des risques 10
- Sommaire du rendement 14
- Profil des dépenses..... 22
- Budget des dépenses par crédit voté 24

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique 25
- Résultat stratégique n° 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement 25
- Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental..... 25
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 27
- Leçons retenues..... 28
- Activité de programme 1.2 : Mesures à la ferme..... 28
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 29
- Leçons retenues..... 30
- Résultat stratégique n° 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive 31
- Activité de programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise 31
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 32
- Leçons retenues..... 35
- Activité de programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments 35
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 36
- Leçons retenues..... 37
- Activité de programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés..... 37
- Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 38

Leçons retenues 40
Activité de programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation 40
Sommaire du rendement et analyse des activités de programme..... 41
Leçons retenues 42
Activité de programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada 42
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 43
Leçons retenues 44
Résultat stratégique n° 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels..... 44
Activité de programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption 45
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 46
Leçons retenues 48
Activité de programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise 48
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 49
Leçons retenues 50
Activité de programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives..... 50
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 51
Leçons retenues 52
Activité de programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel..... 53
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 54
Leçons retenues 54
Activité de programme 4.1 : Services internes..... 55
Changements apportés à la structure du gouvernement 60

Section III : Renseignements supplémentaires..... 61
Principales données financières..... 61
Graphiques des principales données financières..... 62
États financiers 65
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 65

Section IV : Autres sujets d'intérêt..... 67
Coordonnées de l'organisme..... 67

Message du ministre

Le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels contribue pour beaucoup à l'économie du pays, puisqu'il emploie plus de 2 millions d'emplois à l'échelle nationale et représente plus de 8 % du produit intérieur brut. En 2011, les producteurs ont gagné plus d'argent sur le marché mondial que jamais auparavant, les exportations de produits agricoles et alimentaires et de produits de la mer dépassant la barre des 44 milliards de dollars, soit un nouveau record canadien.

L'objectif du gouvernement est de créer les conditions propices à la compétitivité et au succès des producteurs et des transformateurs et de fournir les meilleurs services possibles aux producteurs et au secteur, tout en gérant judicieusement l'argent des contribuables.

Grâce au Plan d'action économique de 2012, aux programmes de *Cultivons l'avenir* et à d'autres initiatives clés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous aidons les producteurs à innover et à être concurrentiels sur les marchés nationaux et d'exportation. On collabore actuellement avec les provinces, les territoires et l'industrie à l'élaboration du prochain Cadre stratégique pour l'agriculture, en misant sur les investissements dans l'innovation, la compétitivité, l'accès aux marchés et la réforme de la réglementation pour faire progresser le secteur au cours des années à venir.

La recherche et l'innovation sont toujours prioritaires pour le gouvernement. En multipliant les partenariats, en renforçant la capacité et le savoir-faire nationaux, et en faisant appel à l'augmentation des investissements du secteur privé, nous serons en mesure d'améliorer le soutien aux producteurs ainsi que la productivité et la croissance économique dans le secteur agricole.

Un emploi sur cinq au Canada dépend des échanges commerciaux, et le gouvernement travaille d'arrache-pied à resserrer les rapports commerciaux qu'il entretient dans le monde entier. L'an dernier, je me suis rendu avec des représentants du secteur dans les principaux marchés, notamment aux États-Unis, en Chine et en Russie. Nous avons rouvert le commerce de la viande bovine avec la Chine et la Corée du Sud, qui est le dernier grand marché d'Asie à rouvrir ses portes après les fermetures de frontières attribuables à la découverte de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) il y a neuf ans.

Tout en défendant le système de gestion de l'offre du Canada et en veillant à ce que nos partenaires commerciaux respectent les règles scientifiques, nous cherchons à conclure des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de notre plan ambitieux de libre-échange. Nous avons conclu des ALE avec neuf pays en moins de six ans, et nous sommes en négociations avec plus de 50 pays, parmi lesquels des marchés d'importance comme l'Union européenne, l'Inde et le Japon.

En novembre 2011, c'est avec plaisir que nous avons accueilli la décision de *l'Organisation mondiale du commerce* (OMC) selon laquelle la mention obligatoire du pays d'origine sur l'étiquette décrétée par les États-Unis n'est pas conforme aux obligations commerciales imposées par l'OMC. L'élimination de mesures d'étiquetage coûteuses et de coûts inutiles et injustes améliorera la compétitivité, stimulera la croissance et contribuera à renforcer la prospérité des producteurs canadiens et américains.

Grâce à la nouvelle *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*, les producteurs de l'Ouest du Canada sont désormais libres de décider de la façon de commercialiser leur blé et leur orge. Il s'agit là d'un exemple éloquent de la façon dont le gouvernement tient sa promesse de multiplier les perspectives internationales d'exportation dans l'ensemble de la chaîne de valeur des grains et de donner libre cours à l'esprit d'entreprise des producteurs de ce pays.

Comme toujours, je sais que je peux compter sur la collaboration indéfectible de toute l'équipe de mon portefeuille pour m'aider à relever les défis du secteur agricole, tout en aidant ce dernier à tirer parti de son potentiel colossal de croissance et de prospérité future.

C'est une époque passionnante pour le secteur de l'agriculture. La demande est forte. L'économie agricole est dynamique. Nos exportations de produits agricoles et alimentaires atteignent des niveaux records et les perspectives de la prochaine décennie sont excellentes. Grâce à une abondance de ressources naturelles et une main-d'oeuvre professionnelle et qualifiée, les producteurs et les transformateurs alimentaires du Canada sont en excellente posture pour satisfaire aux besoins des Canadiens et d'un marché mondial qui ne cesse de croître.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a vu le jour en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère veille à ce que le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels demeure concurrentiel sur les marchés national et international, le secteur et l'économie canadienne dans son ensemble pouvant ainsi profiter des retombées économiques. Grâce à ses travaux, le Ministère s'emploie à aider le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme, tout en assurant le respect de l'environnement ainsi que la salubrité et la sécurité des approvisionnements alimentaires du Canada.

Responsabilités

AAC fournit des renseignements, mène des recherches et conçoit des technologies en plus d'élaborer des politiques et des programmes qui aident le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être plus respectueux de l'environnement et concurrentiel sur les marchés national et international, à gérer les risques et à innover. Les activités du Ministère s'étendent des agriculteurs aux consommateurs, des exploitations agricoles aux marchés mondiaux, en passant par toutes les phases de la production, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires. Étant donné que l'agriculture est une compétence partagée, AAC collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le mandat d'AAC repose sur la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*. Le ministre est aussi responsable de l'administration de plusieurs autres lois (www.agr.gc.ca/lois), notamment la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*.

Le Ministère est chargé d'assurer une collaboration entre les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ce qui signifie l'élaboration cohérente de politiques et de programmes et une coopération fructueuse qui permettra de relever les défis qui touchent l'ensemble du Portefeuille. Parmi les autres organismes qui relèvent du Portefeuille (www.agr.gc.ca/portefeuille), mentionnons la Commission canadienne du lait, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, la Commission de révision agricole du Canada et le Conseil des produits agricoles du Canada. AAC est également responsable de l'Agence canadienne du pari mutuel, organisme de service spécial qui réglemente et supervise les activités de pari mutuel menées sur les courses de chevaux aux hippodromes du Canada.

Résultats stratégiques et architecture des activités de programme

Résultats stratégiques

Pour réaliser efficacement son mandat et faire une différence pour les Canadiens, AAC a élaboré des politiques et des programmes conçus pour atteindre les trois résultats stratégiques (RS) suivants :

RS 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Le Ministère appuie un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durable tant du point de vue économique qu'environnemental, c'est-à-dire un secteur capable de bien gérer les ressources naturelles disponibles et capable de s'adapter aux conditions environnementales changeantes. En relevant d'importants défis environnementaux au Canada, notamment l'impact de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, l'adaptation aux répercussions des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et l'exploration de nouveaux débouchés économiques, le secteur contribuera à assainir l'environnement et à créer des conditions de vie plus saines pour l'ensemble de la population, tout en augmentant sa propre rentabilité.

RS 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

La capacité du Canada de produire, de transformer et de distribuer de façon rentable des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels sûrs, sains et de grande qualité dépend de notre aptitude à gérer les risques de manière proactive, à réduire ces risques au minimum et à élargir nos marchés intérieurs et extérieurs pour le secteur, en répondant, voire en surpassant les exigences et les attentes des consommateurs. La gestion proactive des risques, qui vise à garantir la salubrité des aliments, le développement des marchés et la sensibilité à leurs exigences, ainsi que l'amélioration de la réglementation, contribuera directement à la stabilité et à la prospérité économiques des producteurs canadiens et accentuera la sécurité des activités dans ce secteur pour le public canadien.

RS 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

L'innovation dans le secteur comprend, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation est vitale pour l'amélioration constante de la productivité, de la rentabilité, de la compétitivité et de la durabilité des collectivités rurales et du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Architecture des activités de programme

Le graphique ci-dessous présente les activités et les sous-activités de programme d'AAC qui composent l'architecture des activités de programme. Il montre comment le Ministère alloue et gère ses ressources et progresse vers ses résultats stratégiques.

Architecture des activités de programme d'AAC de 2011-2012

1. Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

- 1.1.1 Sciences agro-environnementales
- 1.1.2 Applications agro-environnementales
- 1.1.3 Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture

1.2 Mesures à la ferme

- 1.2.1 Transfert de l'information technique
- 1.2.2 Évaluation des risques agroenvironnementaux
- 1.2.3 Mise en œuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux
- 1.2.4 Agri-flexibilité - intervention environnementale

2. Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

2.1 Gestion des risques de l'entreprise

- 2.1.1 Agri-stabilité
- 2.1.2 Agri-investissement
- 2.1.3 Agri-relance
- 2.1.4 Agri-protection
- 2.1.5 *Loi canadienne sur les prêts agricoles*
- 2.1.6 *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
- 2.1.7 Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc
- 2.1.8 Transition pour les exploitations porcines

2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

- 2.2.1 Biosécurité
- 2.2.2 Science de la biosécurité et de la salubrité des aiments
- 2.2.3 Systèmes de salubrité des aliments
- 2.2.4 Traçabilité
- 2.2.5 Agri-flexibilité - protection de l'approvisionnement alimentaire
- 2.2.6 Agri-flexibilité - traçabilité des encans de bétail

2.3 Développement du commerce et des marchés

- 2.3.1 Négociations commerciales et accès aux marchés
- 2.3.2 Progression du marché
- 2.3.3 Compétitvité du secteur
- 2.3.4 Agri-flexibilité - demande accrue du marché
- 2.3.5 Agri-flexibilité - promotion de l'image de marque Canada

2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation

- 2.4.1 Lutte antiparasitaire
- 2.4.2 Allégations santé, aliments nouveaux et ingrédients

2.5 Conseil des produits agricoles du Canada

3. Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

3.1 Sciences, innovation et adoption

- 3.1.1 Science au service de l'innovation agricole
- 3.1.2 Adaptation de l'agriculture canadienne
- 3.1.3 Innovation en agriculture
- 3.1.4 Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants
- 3.1.5 Agri-débouchés
- 3.1.6 Agri-flexibilité - utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché
- 3.1.7 Agri-flexibilité - transformation agricole

3.2 Développement de l'agroentreprise

- 3.2.1 Service de médiation en matière d'endettement agricole
- 3.2.2 Développement des entreprises
- 3.2.3 Amélioration de l'abattage
- 3.2.4 Agri-flexibilité - Amélioration de la rentabilité
- 3.2.5 Aide à l'industrie de l'abattage des bovins

3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives

- 3.3.1 Développement rural
- 3.3.2 Développement des coopératives

3.4 Agence canadienne du pari mutuel

Résultats stratégiques

Activités de programmes

Sous-activités

4.1 Services internes

Priorités organisationnelles

Porté par l'innovation, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'aujourd'hui est un important moteur de la croissance économique du Canada. Même si l'agriculture primaire demeure un pilier essentiel du système agroalimentaire, la transformation des aliments occupe une place de plus en plus importante dans l'économie de la plupart des provinces.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) se fixe des priorités qui contribuent à la compétitivité et à la rentabilité du secteur. En 2008, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont lancé le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* (www.agr.gc.ca/cultivonslavenir) pour stimuler un secteur novateur et compétitif capable de gérer les risques avec dynamisme. *Cultivons l'avenir* prévoyait des investissements dans des secteurs clés, notamment les sciences et l'innovation, les systèmes de salubrité des aliments, le développement des entreprises et le perfectionnement des compétences et les programmes de gestion des risques.

En 2011-2012, AAC a continué d'administrer les programmes et les initiatives de *Cultivons l'avenir* en concertation avec les provinces et les territoires. *Cultivons l'avenir* est la pierre angulaire des relations FPT en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et le Cadre garantit la collaboration entre les gouvernements pour aider le secteur à relever les défis et à tirer parti des possibilités qui s'offrent à lui.

Le cadre actuel doit expirer en mars 2013. Les gouvernements FPT s'emploient à s'assurer que le cadre stratégique qui lui succédera permettra à l'industrie de relever les défis des 10 années à venir. Le prochain cadre stratégique tiendra compte, entre autres choses, des résultats des évaluations prévues des programmes existants, le cas échéant, et des points de vue des intervenants.

Les priorités actuelles d'AAC complètent les mesures prises pour *Cultivons l'avenir* et contribuent à la compétitivité du secteur. Le Ministère coordonne les initiatives entre les gouvernements et les intervenants en fonction d'un programme commercial ambitieux. Le Ministère s'occupe par ailleurs de mettre en œuvre son programme des sciences et de l'innovation et de prendre en main les découvertes scientifiques, la recherche, la transmission des connaissances et le transfert de technologie et d'y participer, de manière à favoriser les produits et procédés novateurs qui rehaussent la productivité et la rentabilité du secteur. Cela bénéficiera de la modernisation du cadre fédéral de réglementation avec la collaboration de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le Ministère est également conscient que les jeunes agriculteurs représentent l'avenir du secteur et c'est pourquoi il facilite la conception d'outils et de ressources qui contribuent à la viabilité et à la compétitivité à long terme des exploitations de ces producteurs.

En 2011-2012, AAC a donné suite à la priorité du gouvernement du Canada qui consiste à donner libre-choix en matière de commercialisation aux céréaliculteurs de l'Ouest du Canada en élaborant la *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation* (http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-1.5/index.html). Ce texte législatif important a reçu la Sanction royale le 15 décembre 2011 et est entré en vigueur le 1er août 2012. Le Ministère continue d'appuyer une Commission canadienne du blé (CCB) volontaire et viable en mobilisant la CCB, les producteurs,

les partenaires du fédéral et des provinces et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour fournir des renseignements et favoriser le passage à un marché libre et concurrentiel du blé, du blé dur et de l'orge dans l'Ouest du Canada.

Le greffier du Conseil privé a demandé au sous-ministre de surveiller la mise en œuvre des 57 recommandations du Rapport de l'enquêteuse indépendante sur l'éclosion de listériose survenue en 2008 (le Rapport Weatherill). Le sous-ministre a présidé un comité d'administrateurs généraux de l'ACIA, de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada, qui a surveillé les mesures prises par les partenaires fédéraux de la salubrité des aliments afin de renforcer le système de salubrité des aliments en atténuant les risques pour la salubrité des aliments, en resserrant la surveillance et la détection précoce des pathogènes et des maladies d'origine alimentaire et en améliorant les interventions d'urgence. Le gouvernement du Canada a publié le rapport final sur les mesures prises pour donner suite à toutes les recommandations du rapport Weatherill le 19 décembre 2011.

Pour orienter le respect de ses priorités par le gouvernement fédéral, le secteur agricole et tous les Canadiens, le Ministère a fait appel à ses employés pour élaborer de nouveaux énoncés de vision et de mission (introduits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013 (www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/index-fra.asp?acr=1927). AAC veut tenir son engagement à l'égard de l'excellence en gestion, en administrant ses politiques et ses programmes de manière à obtenir les meilleurs résultats pour le secteur agricole et agroalimentaire et pour l'ensemble des Canadiens. L'amélioration des programmes et de la prestation des services et le renforcement de la capacité en matière de ressources humaines ont revêtu une importance toute particulière. Le tableau qui suit contient des renseignements complémentaires à ce sujet et sur d'autres priorités ministérielles.

Sommaire des progrès par rapport aux priorités

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Faciliter et rehausser la science et l'innovation	En cours	RS 1 - Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 - Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 - Un secteur innovateur
AAC a contribué à la mise au point d'aliments novateurs et d'autres produits et services issus de l'agriculture. Les chercheurs du Ministère ont contribué à créer et à transmettre de nouvelles connaissances, la propriété intellectuelle et des technologies au secteur, utiles aux marchés émergents en ce qui concerne les aliments, les aliments du bétail, les fibres, la santé et le mieux-être, l'énergie et les produits industriels et les ingrédients. Les scientifiques d'AAC ont conçu des technologies nouvelles pour améliorer le bien-être des Canadiens grâce à des percées au chapitre des aliments fonctionnels et des produits phytosanitaires afin d'améliorer la salubrité, la fiabilité et la qualité des approvisionnements alimentaires. AAC a également aidé à créer le Consortium canadien sur l'amélioration génétique du blé afin d'accroître les investissements dans les recherches sur le blé et de contribuer à accroître le potentiel de recherche du Canada grâce à l'Initiative sur la recherche et le développement relatifs au génome.		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Promouvoir les intérêts commerciaux	En cours	RS 2 - Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive
Grâce aux négociations commerciales, aux missions commerciales, aux initiatives de commercialisation et à d'autres activités connexes, AAC a contribué à conquérir des marchés et à créer de nouvelles possibilités pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Pour d'autres précisions, nous vous renvoyons à l'analyse de la section II, AP 2.3, Commerce et développement des marchés.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Élaborer le cadre qui remplacera *Cultivons l'avenir*	Nouveau	RS 1 - Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 - Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 - Un secteur innovateur
AAC a terminé la phase 2 de la consultation des intervenants sur le prochain cadre stratégique FPT pour l'agriculture, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux. Misant sur les progrès de la phase 1, la phase 2 a comporté : • des réunions bilatérales avec des organisations provinciales et nationales et des fédérations de l'agriculture; • des réunions avec de jeunes agriculteurs, des innovateurs et des organisations nationales; • des assemblées publiques dans tout le pays avec une diversité d'intervenants, notamment des associations industrielles, des universitaires, et d'autres entités; • des présentations de personnes. La phase 2 a porté sur deux résultats clés : 1) la compétitivité et la croissance des marchés, et 2) l'adaptabilité et la durabilité; et sur deux principaux catalyseurs : 1) l'innovation, et 2) les infrastructures institutionnelles et matérielles. À sa conclusion, la phase 2 avait abouti à une compréhension mutuelle par l'industrie et le gouvernement du nouveau cadre stratégique prévu et de ce qui est nécessaire pour permettre au secteur de connaître le succès. Le rapport pris sur le vif de la phase 2 intitulé *Se positionner pour réussir* (http://www4.agr.gc.ca/resources/prod/doc/doc/pdf/gf2_ca2_phase_2_position_positionner_fra.pdf) a été publié le 23 mars 2012.		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Favoriser et améliorer la performance environnementale du secteur	En cours	RS 1 - Un secteur respectueux de l'environnement
AAC a continué d'élaborer et d'appuyer une série d'expertises et d'outils dont le secteur a besoin pour s'adapter aux changements climatiques et remédier aux problèmes de gestion des éléments nutritifs et d'eau et répondre aux demandes des chaînes d'approvisionnement, des consommateurs et des collectivités locales. Les travaux relatifs aux programmes agroenvironnementaux en vertu du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture ont avancé, en portant notamment sur : l'évaluation des risques, les plans et les stimulants pour les mesures prises à la ferme visant les priorités sectorielles; et l'augmentation de la productivité du secteur et l'amélioration des performances environnementales. AAC a amélioré l'intégration des recherches dans les politiques et les programmes agroenvironnementaux en resserrant la collaboration avec les principaux intervenants du Canada et par le biais de forums mondiaux. AAC a poursuivi l'intégration de ses efforts dans les domaines de la recherche, des sciences et de l'environnement afin de stimuler l'innovation, le transfert et l'adoption de technologies et d'aider le secteur à être encore plus résilient et durable face à la complexité des défis agroenvironnementaux. Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires pour conserver l'air, l'eau, les sols et la biodiversité par des pratiques de gérance et pour améliorer les écosystèmes en enrichissant les connaissances scientifiques et en renforçant le transfert de technologie.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Favoriser le renouvellement de la fonction publique	En cours	RS 1 - Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 - Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 - Un secteur innovateur
L'appui du Renouvellement de la fonction publique est toujours l'une des priorités de gestion du Ministère. Le *Rapport sur le renouvellement de la fonction publique* 2011 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a été salué par le Bureau du Conseil privé (BCP) comme plan exhaustif, fortement axé sur les activités du Ministère et les liens significatifs avec le renouvellement. Au nombre des activités menées en 2011-2012, il faut citer : les efforts visant à améliorer l'exécution des programmes et la prestation des services à nos clients; la mobilisation dynamique des employés sur l'avenir de l'organisation et les qualités d'une organisation moderne fondée sur le savoir; le déploiement d'un programme national de mentorat; et les activités suivies du Comité de gestion de l'inclusivité afin de créer un milieu de travail inclusif et diversifié.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Améliorer la gestion et la prestation des programmes et services	En cours	RS 1 - Un secteur respectueux de l'environnement RS 2 - Un secteur compétitif qui gère les risques de manière proactive RS 3 - Un secteur innovateur
AAC a poursuivi l'amélioration, le peaufinement et la rationalisation de l'administration de ses programmes afin d'assurer l'efficacité et la réceptivité des services fournis à ses clients tout en préservant l'intégrité et la responsabilisation de ces programmes. Pour d'autres précisions, voir l'analyse de la section II, AP 4.1, Services internes, prestation des services.		

Le *Plan intégré des ressources humaines 2009-2012* d'AAC a été l'une des clés de voûte de l'approche de planification intégrée du Ministère. Au cours de la dernière année du *Plan*, une vérification interne de la planification intégrée des ressources humaines a eu lieu. Celle-ci a révélé que, même si AAC a enregistré des progrès en ce qui concerne un cadre intégré de planification systématique afin de faire concorder ses ressources humaines avec ses objectifs opérationnels, il demeure possible d'améliorer la planification future des ressources humaines. Les recommandations de la vérification se refléteront dans le *Plan intégré des ressources humaines 2013-2015 d'AAC*. Le *Plan* continuera d'appuyer les résultats stratégiques et les priorités du Ministère, en recensant les principaux enjeux des ressources humaines auxquels est confronté le Ministère et en élaborant des stratégies pour y faire face.

Analyse des risques

Le fait de bien comprendre la situation du secteur agricole contribue à la prise de décisions judicieuses et à la conception et l'exécution efficaces des politiques et des programmes.

Le secteur agricole et agroalimentaire a affiché une croissance stable des principaux produits de base qui a dépassé ce qui était prévu à l'origine. En même temps, le ratio d'endettement moyen passif-actif des exploitations agricoles devait être de 16 %, ce qui représente un léger repli par rapport aux dernières années, alors que la valeur nette moyenne des fermes devait augmenter à 1,6 million de dollars. Les taux d'intérêt ont atteint des planchers records de 3 % en 2011, ce qui a donné aux exploitations agricoles plus de souplesse pour prendre des décisions d'investissement et gérer leurs activités dans une conjoncture économique incertaine.

Le dollar canadien a augmenté de 4,7 % en 2011 par rapport à la devise américaine, neutralisant ainsi certaines hausses des prix des produits de base et certains des effets de l'augmentation des prix des facteurs de production. Les revenus agricoles ont augmenté en conséquence. La vigueur du dollar a également permis aux producteurs et aux transformateurs de stimuler la productivité grâce à l'aide de machines, d'équipements et de main-d'œuvre importés à plus bas prix.

La production agricole et l'élevage du bétail ont également été touchés en 2011 par des phénomènes météorologiques défavorables et par une humidité excessive qui a entravé la plantation, la récolte et l'accès du bétail aux fourrages et aux pâturages. La série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) a aidé les producteurs à relever les défis auxquels ils étaient confrontés.

Le secteur des céréales a lui aussi amorcé une transformation en profondeur de la façon dont il mène ses activités grâce à l'adoption de la *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation* en décembre 2011. Depuis le 1er août 2012, les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada peuvent vendre leur blé et leur orge aux acheteurs de leur choix.

Le gouvernement s'est assuré que les producteurs de blé et d'orge continuent d'avoir accès à des fonds grâce au Programme de paiements anticipés en confiant l'administration du programme qui était assurée jusque-là par la Commission canadienne du blé (CCB) à la Canadian Canola Growers Association. L'abrogation de la *Loi sur la CCB* le 1er août 2012 a également supprimé l'actuel instrument de perception du prélèvement au titre du blé et de l'orge, de sorte que le gouvernement a décidé d'adopter un nouvel instrument de perception du prélèvement en vertu de la *Loi sur les grains au Canada* pour assurer le maintien du financement des recherches sur le blé et l'orge, du développement des marchés et du soutien technique.

Grâce à plusieurs initiatives prises en 2011-2012, AAC a aidé l'industrie à réagir aux risques et à tirer parti des possibilités de répondre à l'évolution de la demande des consommateurs. Les activités de commercialisation au Japon, au Mexique et en Allemagne ont assuré la promotion directe des produits canadiens auprès des consommateurs grâce à des partenariats établis avec d'importants détaillants et restaurants étrangers, qui prouvent la qualité et la diversité des produits canadiens. Le Ministère a également collaboré avec les transformateurs et les détaillants de produits alimentaires pour améliorer l'étiquetage des produits canadiens et a organisé des promotions de vente au détail dans les magasins de tout le pays, afin de répondre aux exigences des consommateurs canadiens qui veulent l'identification plus claire des produits canadiens.

Les autres risques et défis auxquels le secteur a été confronté en 2011 sont attribuables aux réformes de la réglementation et des politiques dans d'autres pays au sujet de la salubrité des aliments et des normes de qualité. Par exemple, l'industrie canadienne du bétail a subi le gros des répercussions financières de la réglementation américaine relative à la mention obligatoire du pays d'origine sur l'étiquette, soit son plus vaste marché d'exportation. Le Canada a contesté avec succès cette réglementation devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 2011 et il continuera de défendre les intérêts des producteurs touchés dans le cadre des futurs processus de règlement des différends.

Pour ce qui est du contexte opérationnel d'AAC, devant le vieillissement des effectifs et des départs à la retraite toujours à la hausse, il est important de fournir aux employés les moyens de produire les résultats voulus pour les Canadiens. Le Ministère a décidé de créer des programmes visant à assurer la transmission des connaissances sur le secteur de l'agriculture et à perfectionner les compétences en gestion. Dans un climat d'austérité budgétaire soutenue dans l'ensemble de la fonction publique, AAC est résolu à améliorer constamment son processus de planification intégrée des activités afin d'harmoniser les ressources humaines avec les autres ressources pour répondre aux priorités opérationnelles.

AAC intègre la gestion des risques et des débouchés dans les processus décisionnels et les pratiques opérationnelles. Le profil des risques du Ministère, qui est actualisé chaque année pour éclairer l'établissement des priorités et la planification intégrée des activités du Ministère et des directions générales, fournit des renseignements sur les risques les plus sérieux auxquels est confronté AAC et expose les principales stratégies d'intervention de la direction. Le tableau qui suit donne une brève description des risques recensés dans le profil des risques 2011-2012 d'AAC et résume la situation des stratégies d'intervention. (Nota : Les risques suivants ne se sont pas matérialisés en 2011-2012.)

Risque*	Principales stratégies d'atténuation
Catastrophe Un événement à grande échelle pourrait exposer le secteur et l'ensemble de la population canadienne à un grave risque.	Les stratégies d'intervention ont progressé de manière satisfaisante. AAC a continué de contribuer aux plans d'urgence du fédéral et des provinces, aux documents et aux plans stratégiques de Sécurité publique Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada, et aux documents de planification de l'agriculture de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les travaux ont progressé en ce qui concerne l'analyse économique, l'incidence des programmes financiers et les scénarios de stratégie de relance de l'économie dans l'élaboration de la *Stratégie de continuité des activités sur le marché du bétail*, dont le but est d'atténuer les impacts d'une éclosion de maladie exotique animale ou d'une fermeture prolongée de la frontière.
État de préparation pour la reprise des activités Gestion de l'information et Technologie de l'information (GI-TI) à la suite d'une catastrophe Les outils opérationnels de GI-TI servent à fournir des services essentiels à la population. Étant donné que différents sites fournissent ces services, la perte d'un des centres de données (Ottawa, Winnipeg et Regina) entraverait gravement la capacité d'AAC à fournir ces services. De plus, AAC fournit une foule de services à d'autres ministères à partir de ces sites.	AAC a enregistré d'importants progrès dans le cadre de son *État de préparation en cas de relèvement d'une catastrophe dans le domaine de la GI/TI* en adoptant des plans de rétablissement après une catastrophe qui garantit le maintien des éléments essentiels des services cruciaux d'AAC à l'issue d'une défaillance majeure. Des plans de rétablissement en cas de catastrophe ont été échafaudés et mis à l'essai pour trois des six systèmes cruciaux de GI/TI. Les plans relatifs aux trois systèmes restants seront terminés et mis à l'essai en 2012-2013.
Gestion des connaissances et de l'information La perte considérable de connaissances et informations clés empêche la réutilisation du contenu et entrave l'efficacité du processus décisionnel si des mesures concrètes ne sont pas prises pour documenter, transférer, communiquer et protéger l'expertise et les connaissances particulières des personnes et des groupes.	AAC a enregistré d'importants progrès au chapitre de l'échange d'informations et de la collaboration : les utilisateurs d'AAC disposent désormais d'un ensemble modernisé de produits de bureau; une communauté de praticiens a été créée pour échanger des méthodes de gestion et de transmission des connaissances; et de nouveaux outils, stratégies et technologies ont été définis dans la *Stratégie de soutien au savoir, à l'information et à la collaboration*.

Risque*	Principales stratégies d'atténuation
Infrastructure Le vieillissement de l'infrastructure et des biens d'AAC pourrait nuire à l'état de ses importants biens mobiliers et de son infrastructure matérielle et ainsi entraver la réalisation des résultats stratégiques.	Les stratégies d'intervention ont progressé de manière satisfaisante. Les investissements d'AAC dans les infrastructures ont été harmonisés avec le *Plan d'investissement 2010-2015* du Ministère. Des examens indépendants de la sécurité des barrages d'AAC ont été réalisés et des mesures d'intervention ont été mises en place.
Milieu de travail Les stratégies et activités de gestion des ressources humaines qui ne sont pas complètement mises en œuvre et intégrées dans les pratiques de gestion auront une incidence sur la capacité du Ministère à recruter, à perfectionner et à retenir l'expertise et les compétences requises pour remplir les obligations du Ministère et poursuivre ses objectifs en matière d'excellence et d'innovation.	Les stratégies d'intervention ont progressé de manière satisfaisante. AAC a poursuivi la mise en œuvre de son *Plan des ressources humaines 2009-2012*. La Stratégie de dotation et de recrutement, qui comporte des prévisions et des analyses des écarts, a elle aussi été actualisée. Pour préserver la capacité scientifique, AAC a élaboré le Programme de leadership en science et en innovation. AAC a également procédé à une analyse des besoins d'apprentissage pour le groupe Soutien technologique et scientifique et le groupe Manœuvres et hommes de métier afin de stimuler les aptitudes et les compétences techniques dont le Ministère a besoin.
Risques liés aux programmes Gérer des programmes complexes dans une sphère de compétence partagée comme l'agriculture, comportant de nombreux points de prestation de services et centres de responsabilité, présente trois principaux défis : le contrôle des programmes et de la gestion ayant une incidence sur la responsabilisation; la prestation des programmes par une tierce partie se répercutant sur la surveillance et l'évaluation de l'efficacité des programmes; le besoin d'améliorer la conception des politiques et l'élaboration des programmes.	AAC a réussi à gérer les risques opérationnels grâce aux stratégies d'intervention suivantes : peaufinement des normes de service; lancement de la Communauté de praticiens sur la mesure du rendement; et mise à jour du Cadre de gestion des risques des bénéficiaires. Parmi les autres activités d'intervention, mentionnons : la surveillance par les conseils de gouvernance des initiatives d'excellence en matière de programmes et de services; l'examen périodique des risques propres aux programmes; l'adoption de méthodes et de technologies opérationnelles communes; et le recours accru au Programme des centres d'excellence pour assurer l'application de conditions et modalités uniformes et normalisées.
*** Par ordre alphabétique**	

Sommaire du rendement

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totale[1]	Dépenses réelles[1]
3 099,0	2 720,9	2 557,7

[1] Exclut les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

Il y a une baisse globale entre les dépenses prévues et les autorisations totales, qui est avant tout le fait d'une réduction du besoin d'assurer le financement du programme de gestion des risques de l'entreprise, qui s'explique essentiellement par une augmentation des prix des produits de base. Les dépenses réelles sont inférieures aux autorisations totales à cause de la demande annuelle de financement des programmes pluriannuels et de certains retards dans la mise en œuvre des programmes. Une part importante des fonds alloués non dépensés devrait être reportée.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles[1]	Écart[2]
6 223	6 109	(114)

[1] Les ETP ne reflètent que ceux qui sont financés à même les ressources accordées au Ministère et excluent 30 ETP réputés appropriés à Services partagés Canada. Outre les 6 109 ETP, 14 ETP ont été employés par AAC pour des recherches financées par des accords de collaboration avec des partenaires de l'industrie et 10 ETP ont été financés par d'autres ministères gouvernementaux. Par ailleurs, 495 ETP supplémentaires ont été employés comme étudiants.

[2] Le nombre réel d'ETP est inférieur à ce qui était prévu essentiellement à cause de la réduction naturelle des effectifs, du transfert de l'exécution du programme Agri-stabilité du gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan et de la réduction relative à un transfert à Services partagés Canada afin de regrouper et de transformer les infrastructures de TI dans l'ensemble du gouvernement. Le nombre prévu d'ETP ne reflète pas ces facteurs en raison de la chronologie de préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012.

Progrès réalisés par rapport au résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement de 2011-2012**
Indice de rendement agroenvironnemental - Qualité du sol*	81 d'ici au 31 mars 2030	L'indice de qualité des sols est passé de 74 en 2001 à 77 en 2006, ce qui est largement dans les limites de la fourchette *Bon* avec une amélioration de la tendance, ce qui démontre l'efficacité des efforts de gestion.
Indice de rendement agroenvironnemental - Qualité de l'eau*	81 d'ici au 31 mars 2030	L'indice de qualité de l'eau a été largement dans les limites de la fourchette *Bon*, même s'il a affiché une tendance à la baisse, reculant de 85 en 2001 à 78 en 2006. Cela s'explique par une hausse générale des éléments nutritifs supplémentaires en raison de l'augmentation des terres agricoles cultivées.
Indice de rendement agroenvironnemental - Qualité de l'air*	81 d'ici au 31 mars 2030	L'indice de qualité de l'air a été de 63, ce qui est largement dans les limites de la fourchette *Bon*, et a affiché une tendance à l'amélioration en 2001 et 2006. Cela est attribuable à l'adoption accrue de pratiques de conservation et de pratiques sans travail du sol, à une hausse des fourrages et de la couverture végétale permanente et à une baisse de l'utilisation des jachères.
Indice agroenvironnemental - Qualité de la biodiversité* Nota : L'indice agroenvironnemental de qualité de la biodiversité repose sur un seul indicateur agroenvironnemental (changement relatif à la disponibilité d'habitats fauniques sur les terres agricoles).	81 d'ici au 31 mars 2030	L'indice de biodiversité a été de 49, soit largement dans les limites de la fourchette *Moyen* sur l'indice agroenvironnemental, ce qui révèle une tendance stable entre 2001 et 2006.

* Les indices cités servent à mesurer les progrès agroenvironnementaux dans les quatre facteurs clés que sont le sol, l'eau, l'air et la biodiversité. L'échelle utilisée pour ces indices est la suivante : 0-20 = Inacceptable; 21-40 = Médiocre; 41-60 = Moyen; 61-80 = Bon; et 81-100 = Désirable. On cherche à atteindre, comme rendement du secteur, une valeur cible de 81-100 stable ou qui s'améliore. Les indices seront mis à jour au cours de 2012-2013 lorsque les données seront disponibles.

Sommaire du rendement, excluant les Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011 (en millions de dollars – montant net)[1]	2011-2012 (en millions de dollars – montant net)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses[2]	Dépenses prévues[3]	Autorisations totales[4]	Dépenses réelles[5]	
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	89,8	59,8	59,8	84,3	87,4	Un environnement propre et sain (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx)
Mesures à la ferme	89,7	156,8	156,8	136,1	107,0	
Total pour RS 1	**179,6**	**216,6**	**216,6**	**220,4**	**194,4**	

Progrès réalisés par rapport au résultat stratégique

Résultat stratégique 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive		
Indicateur de rendement	**Cible**	**Rendement de 2011-2012**
Augmentation du pourcentage du produit intérieur brut (PIB) en dollars constants (2002) pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (soit l'agriculture primaire ainsi que la transformation des aliments, des boissons et du tabac, y compris la transformation des produits de la mer) La part du PIB de référence de 2009 était de 42,5 milliards de dollars, selon les estimés préliminaires de Statistique Canada. Nota : La part du PIB de référence de 2009 a été révisée en août 2012 à 46,3 milliards de dollars par Statistique Canada. La valeur cible a été rajustée afin de refléter les données de Statistique Canada, et une analyse des données agricoles sur le PIB montre un ralentissement récent.	46,9 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2013. La cible représente une hausse de 10 % par rapport au PIB de 2009. Nota : L'analyse supplémentaire des données sur le PIB a permis de réviser la cible de façon qu'elle reflète une hausse de 3 % entre 2009 et 2012, soit de 47,7 milliards de dollars.	La part du PIB que représente l'agriculture et la transformation des aliments et des boissons s'est chiffrée à 46,1 milliards de dollars en 2011, soit une baisse de 0,43 % par rapport aux chiffres de référence de 2009. La part du PIB de l'agriculture et de la transformation des aliments et des boissons a augmenté de 1,5 % par an (en moyenne) depuis 1997. Même si cela est inférieur à l'économie dans son ensemble, la croissance économique du secteur est demeurée relativement stable. Cependant, la part du PIB que représente l'agriculture ne s'est pas remise de la récession depuis la hausse inhabituelle des prix des céréales et des oléagineux en 2008. Depuis, la récession mondiale et l'économie mondiale déprimée ont ralenti la reprise, de sorte que les progrès réalisés dans l'atteinte du résultat stratégique ont été affectés.

Sommaire du rendement, excluant les Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011 (en millions de dollars – montant net)[1]	2011-2012 (en millions de dollars – montant net)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses[2]	Dépenses prévues[3]	Autorisations totales[4]	Dépenses réelles[5]	
Gestion des risques de l'entreprise	1 452,5	1 413,4	1 899,2	1 426,9	1 412,0	Une croissance économique forte (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx)
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	95,2	97,9	101,2	120,1	87,6	
Développement du commerce et des marchés	93,4	139,1	139,1	109,5	98,0	
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	12,1	35,9	35,9	25,8	12,6	
Conseil des produits agricoles du Canada	2,8	2,7	2,7	3,9	3,1	
Total pour RS 2	**1 656,1**	**1 689,0**	**2 178,1**	**1 686,3**	**1 613,3**	

Progrès réalisés par rapport au résultat stratégique

Résultat stratégique 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement de 2011-2012**
Augmentation de la mise au point d'aliments et d'autres produits et services issus de l'agriculture, mesurée en fonction de la hausse du pourcentage des dépenses totales en recherche et développement (R-D) par entreprise dans le secteur de la fabrication des aliments	Hausse de 10 % d'ici le 31 mars 2014 par rapport aux résultats de 2009 de 157 millions de dollars	AAC réalise des progrès dans le cadre de cet objectif de quatre ans et il respecte ou dépasse même ses objectifs pour les programmes et les initiatives des activités de programme qui favorisent ce résultat stratégique. Voir l'Analyse du rendement à la section II du présent rapport pour obtenir une description des progrès à ces niveaux inférieurs.
Augmentation de la mise au point d'aliments et d'autres produits et services issus de l'agriculture, mesurée en fonction de la hausse du pourcentage des revenus tirés des bioproduits	Hausse de 10 % d'ici le 31 mars 2014 par rapport aux résultats de 2006 de 1,8 milliard de dollars	AAC réalise des progrès dans le cadre de cet objectif de huit ans et il respecte ou dépasse même ses objectifs pour les programmes et les initiatives des activités de programme qui favorisent ce résultat stratégique. Voir l'Analyse du rendement à la section II du présent rapport pour obtenir une description des progrès à ces niveaux inférieurs.

Sommaire du rendement, excluant les Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011 (en millions de dollars – montant net)[1]	2011-2012 (en millions de dollars – montant net)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses[2]	Dépenses prévues[3]	Autorisations totales[4]	Dépenses réelles[5]	
Sciences, innovation et adoption	360,3	252,3	285,4	304,0	266,0	Une économie axée sur l'innovation et le savoir (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx)
Développement de l'agroentreprise	104,3	87,9	87,9	129,8	116,3	
Développement des régions rurales et développement des coopératives	21,1	25,0	25,0	25,6	20,3	
Agence canadienne du pari mutuel	1,0	-	-	3,9	(0,3)	Un marché équitable et sécurisé (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx)
Total pour RS 3	**486,7**	**365,2**	**398,3**	**463,4**	**402,3**	

Sommaire du rendement des Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011 (en millions de dollars – montant net)[1]	2011-2012 (en millions de dollars – montant net)			
		Budget principal des dépenses[2]	Dépenses prévues[3]	Autorisations totales[4]	Dépenses réelles[5]
Services internes	352,5	300,7	306,0	350,7	347,7

Consultez la sous-section Profil des dépenses du présent rapport pour obtenir une explication sur les écarts des dépenses totales du Ministère.

[1] Les dépenses réelles correspondent aux dépenses réelles engagées au cours de l'exercice 2010-2011, telles que déclarées dans les Comptes publics de 2010-2011.

[2] Les chiffres du Budget principal des dépenses correspondent aux montants inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2011-2012.

[3] Les dépenses prévues correspondent aux dépenses déclarées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent également des redressements se chiffrant à 527,5 millions de dollars au titre du financement approuvé dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne figurent pas encore dans les niveaux de référence du Ministère au moment du Budget principal des dépenses.

[4] Les autorisations totales représentent le Budget principal des dépenses de 2011-2012 plus une augmentation totale nette de 149,4 millions de dollars qui se compose du Budget supplémentaire des dépenses et des transferts d'affectations reçus durant l'exercice 2011-2012, ainsi que des rajustements des montants réglementaires pour qu'ils correspondent aux dépenses réelles, aux rajustements et aux transferts internes qui figurent dans les Comptes publics de 2011-2012. Le total des autorisations exclut les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

[5] Les dépenses réelles correspondent aux dépenses réelles engagées au cours de l'exercice 2011-2012, telles que déclarées dans les Comptes publics de 2011-2012. Dans certains cas, lorsque les montants autorisés n'ont pas été dépensés, ils peuvent être reportés sur les exercices futurs. Les dépenses réelles excluent les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

Les chiffres représentés dans le tableau ci-dessus ont été arrondis. En raison de l'arrondissement, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) décrit l'engagement pris par le gouvernement du Canada en vue d'améliorer la transparence de la prise de décisions en matière d'environnement en énonçant ses principaux objectifs et cibles stratégiques. AAC veille à ce que l'examen de ces résultats fasse partie intégrante de ses processus de prise de décisions. AAC contribue aux thèmes suivants de la SFDD, comme l'indiquent les identificateurs visuels et les activités de programme qui y sont associées.

Thème I
Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Thème II
Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental
Activité de programme 1.2 : Mesures à la ferme

Thème III
Protéger la nature

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement

Activité de programme 4.1 : Services internes

Les contributions d'AAC aux trois premiers thèmes de la SFDD sont soulignées à la section II en ce qui concerne les cibles dont le Ministère est responsable. La section II fait également état des contributions d'AAC à l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG), qui est l'objectif du quatrième thème. On trouvera d'autres précisions sur la contribution d'AAC aux cibles de l'EOG dans le tableau supplémentaire sur l'écologisation des opérations gouvernementales, qui figure à la section III.

En 2011-2012, AAC a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1). En vertu du processus d'évaluation environnementale stratégique, les initiatives du Ministère sont liées aux buts et aux cibles qu'elles visent au thème I – Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air; au thème II – Préserver la qualité et la disponibilité de l'eau; au thème III – Protéger la nature; au thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement. On trouvera d'autres renseignements sur les résultats des évaluations environnementales stratégiques en ligne (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1174587670946&lang=fra).

On trouvera d'autres précisions sur la stratégie de développement durable d'AAC sur le site Web du Ministère (www.agr.gc.ca/sdd) et dans le tableau de renseignements supplémentaires sur l'écologisation des opérations gouvernementales, qui figure à la section III de ce RMR. Pour des détails complets sur la SFDD, se rendre sur le site Web d'Environnement Canada (http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1).

Profil des dépenses

Les dépenses ministérielles d'AAC fluctuent d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durant une période donnée. Les programmes d'AAC répondent directement aux facteurs sectoriels et économiques qui exigent le soutien de cette composante cruciale de l'économie. Bon nombre des programmes d'AAC sont d'ordre législatif (c.-à-d. qu'ils sont approuvés par le Parlement en vertu d'une loi habilitante) et les paiements qui s'y rattachent fluctuent en fonction des demandes et des exigences du secteur.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance des dépenses d'AAC dans le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles entre 2009-2010 et 2011-2012.

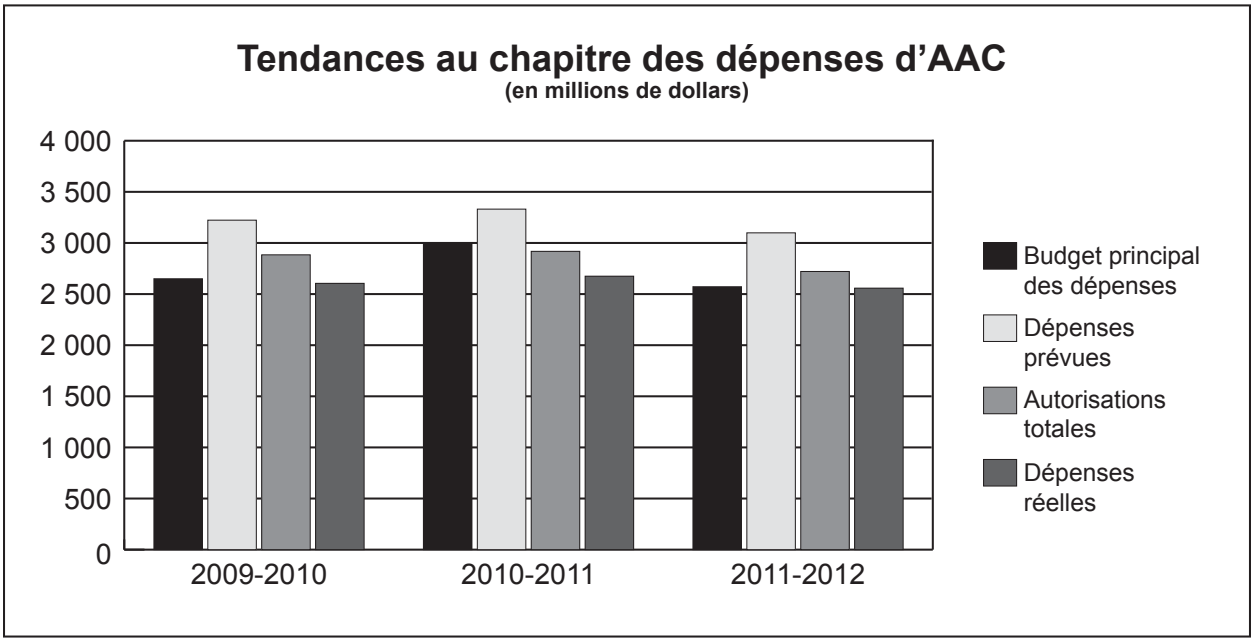

Remarques :

[1] Les chiffres du Budget principal des dépenses sont ceux qui figurent dans le Budget principal des dépenses de chaque année respective.

[2] Les dépenses prévues sont celles qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de chaque année respective. Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que les fonds approuvés dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne sont pas encore inscrits dans les niveaux de référence du Ministère au moment de la publication du Rapport sur les plans et les priorités de chaque année respective. Les dépenses prévues pour 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ne tenaient pas compte des renseignements contenus dans le budget de 2009, 2010 ou 2011, respectivement. Ces ajustements ont été effectués par la suite et ont été pris en compte dans les dépenses totales autorisées.

[3] Les autorisations totales concordent avec le Budget principal des dépenses et les rajustements au titre du Budget supplémentaire des dépenses et des transferts d'affectations, des rajustements des montants législatifs et des dépenses réelles équivalentes et des rajustements et des transferts internes, tels qu'ils figurent dans les Comptes publics.

[4] Les dépenses réelles représentent les dépenses véritablement engagées pendant l'exercice visé et qui figurent dans les Comptes publics. Dans certains cas, les montants autorisés non dépensés peuvent être reportés à des exercices ultérieurs.

Au cours de la période triennale de 2009-2010 à 2011-2012, les dépenses réelles et prévues et les dépenses autorisées ont oscillé entre un minimum de 2,6 milliards de dollars en 2009-2010 et un maximum de 3,3 milliards de dollars en 2010-2011. Bien que la tendance des dépenses réelles illustrée ci-dessus soit généralement stable au cours de ces années, les programmes et les initiatives varient d'année en année en fonction de la conjoncture du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

L'exercice 2009-2010 comprend les fonds attribués à l'industrie porcine pour favoriser une transition ordonnée du secteur en vue de relever les nouveaux défis du marché, tandis que l'exercice 2010-2011 tient compte de l'aide d'urgence fournie aux producteurs touchés par les inondations et les conditions d'humidité excessive au printemps et à l'été 2010. Au cours de l'exercice 2011-2012, on a versé une aide en cas de catastrophe aux producteurs touchés par les conditions d'humidité excessive dans les provinces de l'Ouest et de Québec, et on a accordé une aide aux éleveurs de bétail touchés par de graves pénuries de fourrage résultant de la sécheresse.

Le besoin de financement dans le cadre du programme de gestion des risques de l'entreprise a diminué au cours des dernières années comparativement aux années précédentes en raison des prix plus élevés des produits de base.

Les dépenses réelles en 2011-2012 sont inférieures aux autorisations à la suite d'une demande plus faible pour le financement du programme, ainsi que des retards dans la mise en œuvre du programme. Cependant, une grande partie des fonds non dépensés du vote devrait être reportée à 2012-2013.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives de l'AAC, veuillez consulter les Comptes public du Canada 2012 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html).

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique n° 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Le Ministère appuie un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durable tant du point de vue économique qu'environnemental, c'est-à-dire un secteur capable de bien gérer les ressources naturelles disponibles et capable de s'adapter aux conditions environnementales changeantes. En relevant d'importants défis environnementaux au Canada, notamment l'impact de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, l'adaptation aux répercussions des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et l'exploration de nouveaux débouchés économiques, le secteur contribuera à assainir l'environnement et à créer des conditions de vie plus saines pour l'ensemble de la population, tout en augmentant sa propre rentabilité.

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Résumé de l'activité de programme

AAC s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. AAC réalise des projets de recherche fondamentale et appliquée afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions; élaborer des pratiques d'agriculture durable et valider les résultats environnementaux et économiques au niveau de la ferme et du paysage; mettre au point, améliorer et utiliser des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation et la découverte de technologies et de stratégies pour améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
59,8	84,3	87,4

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable à un remaniement entre les activités de programme.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
672	662	(10)

La diminution des ETP est essentiellement attribuable à la réaffectation des ressources entre les activités de programme.

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat obtenu
Le secteur agricole et agroalimentaire prend des décisions qui prévoient la mise en place de saines pratiques environnementales	Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont un plan environnemental de la ferme (PEF) officiel. Nota : Les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2006 indiquent que 27 % des exploitations agricoles avaient un PEF. La prochaine Enquête sur la gestion agroenvironnementale aura lieu en 2012.	34 % d'ici le 31 mars 2013	Même si la cible est déjà fixée pour 2013, les progrès réalisés jusqu'ici indiquent qu'elle sera atteinte.

Les programmes dans ce domaine contribuent à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).

Objectif de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Cible de la SFDD	Résultat obtenu de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Index de rendement agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol (valeurs globales de 4 points et de 6 points pour les indicateurs de la qualité de l'eau et du sol, respectivement)	Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour les index de rendement agro-environnementaux sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030.	En 2006, l'indice de qualité de l'eau a été jugé bon (78); toutefois, il a reculé (de 7 points) par rapport au niveau souhaité. L'indice de qualité des sols a été de 77 (en 2006), soit une amélioration par rapport à 2001 (de 3 points).

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Même si la cible est établie pour 2013, les progrès accomplis à ce jour donnent à penser qu'elle sera atteinte.

AAC a permis au secteur d'avoir accès aux sciences fondamentales, aux recherches appliquées, au transfert de technologie et à des renseignements et des connaissances scientifiques pour qu'il puisse adopter une démarche de gestion plus systématique afin de s'attaquer aux risques et aux possibilités de l'environnement et de recenser des mesures appropriées. Les outils essentiels que sont les plans sur les risques environnementaux à la ferme continuent de permettre au secteur de tenir compte des considérations environnementales dans la prise de ses décisions. La valeur de base de 27 % a été fixée en 2011 en fonction des données de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale (EGA) de 2006. Les enquêtes officieuses menées auprès des partenaires provinciaux incitent à penser que la cible de 2013 sera atteinte. Cela pourra être confirmé dès que la prochaine EGA sera terminée en 2012.

Pour ce qui est des mesures et des rapports d'AAC sur la performance environnementale du secteur, les efforts se sont poursuivis en vue d'élaborer des indicateurs agroenvironnementaux scientifiques et quantifiables dans le cadre du Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1295378375770&lang=fra). Le Ministère s'est employé à préciser, à actualiser et à valider les indicateurs avant la prochaine série de résultats issus du Recensement de l'agriculture de 2011 et à l'appui du prochain cadre stratégique pour l'agriculture.

Le Ministère a encouragé une plus grande collaboration scientifique entre les partenaires afin d'aider le secteur à réduire les risques environnementaux et à améliorer la santé des sols, de l'eau, de l'air et la biodiversité, améliorant la gérance environnementale et stimulant la productivité. Ces efforts concertés ont permis d'améliorer la vérification scientifique des pratiques de gérance de l'environnement, enrichi les connaissances et permis l'adoption de pratiques durables novatrices chez les producteurs et les gérants des terres.

Les initiatives qui relèvent de cette activité de programme contribueront aussi à la cible 3.6 de la SFDD, Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels), dont AAC assume la responsabilité. Cette cible appuie l'objectif de la SFDD sur la qualité de l'eau – *protéger et améliorer la qualité de l'eau de sorte qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle contribue à la santé des écosystèmes*. Parmi ces initiatives, mentionnons : des recherches ciblées et l'élargissement des réseaux de chercheurs pour enrichir les connaissances sur le plan des ressources en eau qui se rapportent à l'agriculture; l'évaluation et les rapports sur les conséquences de l'adoption de pratiques agricoles durables par les agriculteurs sur l'environnement et l'économie; une meilleure compréhension de l'efficacité des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans un bassin hydrographique agricole; les relations entre les PGB et les activités d'utilisation des terres agricoles. Pour plus de renseignements sur ces initiatives, voir la Stratégie de développement durable d'AAC (www.agr.gc.ca/sdd).

Leçons retenues

À l'appui des recherches, des connaissances et du transfert de technologie sur l'environnement en vue de mieux comprendre les effets que l'agriculture peut avoir sur l'air, l'eau et les sols au Canada, AAC a encore regroupé les priorités, les résultats et les relations de travail afin de maximiser les résultats de ses activités scientifiques. Les investissements du Ministère dans les sciences agroenvironnementales sont plus concertés, stratégiques et mieux harmonisés avec les priorités environnementales de l'industrie et du gouvernement. Conjuguées aux leçons retenues de *Cultivons l'avenir*, ces mesures aident le Ministère à concevoir le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, qui cherchera à nouveau à renforcer la capacité du secteur à respecter les priorités environnementales.

Activité de programme 1.2 : Mesures à la ferme

Résumé de l'activité de programme

AAC vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire. Il les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques d'agriculture durable au niveau de la ferme et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques. Ces initiatives favorisent la bonne intendance de l'environnement et aident à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elles contribuent à créer un environnement plus sain et pour à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et pour rendre le secteur agricole plus rentable.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
156,8	136,1	107,0

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable à un remaniement entre les activités de programme. Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées en raison du temps supplémentaire qu'il faut pour revoir la conception des éléments des programmes de *Cultivons l'avenir* en tenant compte de l'évolution des besoins régionaux et de la complexité des propositions et du calendrier de mise en oeuvre des projets pluriannuels en vertu du programme Agri-flexibilité. Une part importante du financement non dépensé devrait être reportée sur 2012-2013.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
407	406	(1)

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Cible	Résultat obtenu
Amélioration de l'évaluation des risques agroenvironnementaux et meilleure planification par les producteurs agricoles	Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont mis en œuvre leur plan environnemental de la ferme (PEF)	92 % d'ici le 31 mars 2013 (Les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2006 indiquent que 90 % des exploitations agricoles avaient mis en œuvre au moins une pratique de gestion bénéfique. La prochaine Enquête sur la gestion agroenvironnementale aura lieu en 2012)	Même si la cible est déjà fixée pour 2013, les progrès réalisés jusqu'ici indiquent qu'elle sera atteinte.

Les programmes dans ce domaine contribuent à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).

Objectif de la SFDD	Indicateur de rendement de la SFDD	Cible de la SFDD	Résultat obtenu de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Index de rendement agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol (valeurs globales de 4 points et de 6 points pour les indicateurs de la qualité de l'eau et du sol, respectivement)	Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour les index de rendement agro-environnementaux sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030	En 2006, l'indice de qualité de l'eau a été jugé bon (78); toutefois, il a reculé (de 7 points) par rapport au niveau souhaité. L'indice de qualité des sols a été de 77 (en 2006), soit une amélioration par rapport à 2001 (de 3 points).

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

AAC a continué de fournir des connaissances, des renseignements, des outils et une expertise scientifiques afin d'appuyer des pratiques efficaces de gestion des terres et de faciliter l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification. De plus, le Ministère a débloqué des fonds pour contribuer à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) à la ferme. Par ailleurs, les programmes à la ferme d'AAC, notamment la Mise en œuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux et l'aide technique, ont aidé les producteurs à mieux cerner les risques

environnementaux et les possibilités, et à adopter des PGB à la ferme. La valeur de base de 90 % a été fixée en 2011 au moyen des données de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale (EGA) de 2006. Les enquêtes officieuses menées auprès des partenaires provinciaux incitent à penser que la cible de 2013 sera atteinte. Cela pourra être confirmé dès que la prochaine EGA sera terminée en 2012.

Les programmes d'AAC ont continué de chercher à renforcer la capacité du secteur à prendre des décisions avisées au sujet des priorités actuelles et émergentes. Par exemple, le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, d'une valeur de 27 millions de dollars (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1331047113009&lang=fra) est utilisé par les partenaires du secteur pour mettre au point un plus grand nombre de systèmes de production agricole adaptables aux changements climatiques sans augmenter pour autant les émissions de GES.

Le Ministère appuie la recherche, le développement et la transmission de connaissances en vue de stimuler l'innovation dans les fermes, ce qui, à son tour, offre aux producteurs des avantages accrus sur le plan de l'agroenvironnement et de l'économie. De plus, pour aider le secteur à relever les défis et à saisir des débouchés grâce à l'innovation, AAC a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires, conscient que l'innovation n'est possible qu'avec le concours d'intervenants multiples du secteur privé, du milieu universitaire, d'autres ordres de gouvernement et d'organisations non gouvernementales.

Les initiatives qui relèvent de cette activité de programme contribueront aussi à la cible 3.6 de la SFDD, Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels), dont AAC assume la responsabilité. Cette cible appuie l'objectif de la SFDD sur la qualité de l'eau – *protéger et améliorer la qualité de l'eau de sorte qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle contribue à la santé des écosystèmes*. Au nombre des initiatives d'AAC, mentionnons l'adoption d'une approche systématique pour permettre aux agriculteurs d'évaluer les risques environnementaux prioritaires, d'élaborer des plans d'atténuation des risques et de mettre en œuvre des mesures à la ferme ainsi que l'adoption accrue de pratiques agricoles durables à la ferme et à l'échelle du paysage. Pour plus de renseignements, voir la Stratégie de développement durable d'AAC (www.agr.gc.ca/sdd).

Leçons retenues

Le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (www.agr.gc.ca/pnarsa) fournit des analyses des tendances sur les indicateurs environnementaux d'AAC qui sont particulièrement utiles pour démontrer la performance environnementale dans le temps. Compte tenu de la complexité des systèmes écologiques, on constate souvent d'importants décalages entre le déploiement de plus gros efforts de gestion au sol et la constatation de résultats mesurables dans l'environnement.

Par exemple, l'indice national de qualité des sols se situe dans la fourchette *Bon* de résultats et témoigne d'une amélioration, ce qui montre que les efforts de gestion à la ferme ont des effets favorables et que les conditions progressent dans la bonne direction. Or, l'indice de qualité de l'eau a tendance à se détériorer, puisqu'il est passé de 85 en 2001 à 78 en 2006. Cela est attribuable à une hausse générale des éléments nutritifs supplémentaires du fait qu'il y a eu une augmentation des terres arables cultivées. Cette tendance incite à croire qu'il faut déployer plus d'efforts pour assurer la gestion efficace de l'utilisation des terres et multiplier l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) afin d'améliorer les conditions environnementales.

Les programmes agroenvironnementaux de *Cultivons l'avenir* ont été mis en place dans le but d'améliorer la qualité des sols et de l'eau. Après avoir calculé les indicateurs avec les données du Recensement de 2011, AAC se servira de l'analyse des tendances pour déterminer si les programmes de *Cultivons l'avenir* ont été fructueux et ont permis d'améliorer la performance environnementale. Les résultats éclaireront les décisions politiques et opérationnelles et orienteront les ressources en vue de développer et d'évaluer les activités de gestion à la ferme.

Résultat stratégique n° 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

La capacité du Canada de produire, de transformer et de distribuer de façon rentable des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels sûrs, sains et de grande qualité dépend de notre aptitude à gérer les risques de manière proactive, à réduire ces risques au minimum et à élargir nos marchés intérieurs et extérieurs pour le secteur, en répondant, voire en surpassant les exigences et les attentes des consommateurs. La gestion proactive des risques, qui vise à garantir la salubrité des aliments, le développement des marchés et la sensibilité à leurs exigences, ainsi que l'amélioration de la réglementation, contribuera directement à la stabilité et à la prospérité économiques des producteurs canadiens et accentuera la sécurité des activités dans ce secteur pour le public canadien.

Activité de programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Résumé de l'activité de programme

AAC a un programme intégral de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Ce programme leur procure une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars - montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 899,2	1 426,9	1 412,0

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable à la baisse du besoin de financement des programmes de gestion des risques de l'entreprise en raison de la vigueur des prix des produits de base.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
482	409	(73)

La diminution des ETP est avant tout le fruit du transfert de l'exécution du programme Agri-stabilité du gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan.

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat obtenu
Réduction des pertes de revenus des producteurs	Bénéfice net d'exploitation du producteur pour l'année en cours, plus les versements du programme de GRE, par rapport à la moyenne des cinq années précédentes des bénéfices nets d'exploitation et des versements du programme de GRE pour le secteur. La cible est de 85 % de la moyenne des cinq années précédentes et des versements du programme de GRE	85 % d'ici le 31 mars 2012	139 %*

* Le bénéfice net d'exploitation en 2009 s'est chiffré à 6,29 milliards de dollars, soit le plus haut niveau depuis 2002. Conjugués aux paiements de GRE, les résultats réels ont représenté 139 % de la moyenne historique, les paiements des programmes fédéral et provinciaux de GRE s'étant chiffrés à 1,88 milliard de dollars.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le revenu commercial net majoré des paiements de GRE en 2009 a représenté 139 % de la moyenne historique, les paiements fédéral et provinciaux au titre des programmes de GRE représentant pour leur part 1,88 milliard de dollars.

Parmi les programmes de GRE en vertu de *Cultivons l'avenir*, il faut mentionner Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection et Agri-relance. Ces programmes ont été conçus pour permettre aux

producteurs de faire face aux baisses de revenu, aux pertes de production attribuables aux aléas naturels et pour faciliter le retour à la production après une catastrophe. Les programmes de GRE sont des programmes FPT à coûts partagés dans des proportions de 60:40.

La hausse des prix des céréales et des oléagineux ces dernières années se reflète dans les indicateurs de rendement des programmes de GRE. Pour l'année de programme 2009, la dernière année pour laquelle des données complètes ont été recueillies, les paiements fédéral-provinciaux au titre des programmes de GRE se sont chiffrés à 1,88 milliard de dollars, ce qui a permis de porter le revenu net (revenu commercial net majoré des paiements des programmes de GRE) au-dessus du niveau moyen historique de cinq ans à 139 %, dépassant de loin la cible de 85 %. Malgré une hausse de 15 % des revenus tirés du marché, qui sont passés de 5,47 milliards de dollars en 2008 à 6,29 milliards de dollars en 2009, les paiements des programmes ont eux aussi augmenté de 391 millions de dollars (26 %) par rapport à l'année précédente. Une bonne part de cette hausse est attribuable à l'augmentation des indemnités d'Agri-protection et des paiements d'Agri-stabilité, ce qui traduit le fait que les producteurs se heurtent à des baisses de production et du marché.

En vertu d'Agri-stabilité (www.agr.gc.ca/Agristabilite), des paiements sont présentement accordés lorsqu'un producteur voit baisser sa marge de plus de 15 %. Pour les producteurs qui reçoivent des paiements du programme, l'adjonction des paiements du programme a fait passer la marge des producteurs de 39,6 % de sa moyenne historique à 71,2 % (cible : 65 %). Les taux de participation en 2009, à la fois sous le rapport du nombre de producteurs et des revenus commerciaux couverts par le programme, ont été comparables à ceux de 2008, à hauteur respective de 52,9 et de 70,7 %, mais inférieurs aux cibles (respectivement de 55 et de 75 %). Des rendements généralement favorables dans le secteur contribuent apparemment à la décision des producteurs de ne pas participer au programme.

Dans le cadre d'Agri-investissement (www.agr.gc.ca/agriinvestissement), les dépôts des producteurs dans un compte d'épargne donnent droit à des contributions de contrepartie des gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux afin de mieux gérer les baisses minimes de revenu ou d'engager des investissements pour atténuer les risques dans l'exploitation agricole et en améliorer la rentabilité. Le taux de participation a été de 77,4 % de tous les producteurs en 2009, soit une faible augmentation par rapport à 2008 (cible : 60 %). Environ 38 % des participants qui ont subi une baisse de revenu et qui ont déclenché des paiements d'Agri-stabilité en 2009 ont également effectué des retraits de leurs comptes Agri-investissement (cible : 60 %). Cela traduit l'amélioration de la conjoncture du secteur, en particulier du secteur des céréales et des oléagineux.

Agri-protection (www.agr.gc.ca/agriprotection) offre aux producteurs une assurance contre les effets des baisses de production. En 2010-2011, près de 87 % de la valeur de toutes les cultures produites au Canada était assurable (cible : 85 %). La valeur des cultures produites au Canada qui était vraiment assurée a représenté environ 62 % de la valeur totale de tous les produits agricoles admissibles à l'assurance, ce qui dépasse une fois de plus la cible de 60 %. Les fonctionnaires ont continué de s'occuper d'améliorer les secteurs clés du programme, notamment l'assurance-bétail et l'assurance-fourrage, ainsi que la protection des superficies non ensemencées en raison d'une humidité excessive.

Agri-relance (www.agr.gc.ca/agrirelance) aide les gouvernements à réagir aux catastrophes régionales par le biais de programmes qui aident les producteurs à assumer les coûts extraordinaires qui se rattachent aux activités de relance. Depuis la mise en œuvre de ce programme, les gouvernements fédéral et provinciaux ont promis 1,2 milliard de dollars dans le cadre de 37 initiatives à travers le pays. Au cours du seul exercice 2011-2012, les gouvernements ont mis en place neuf initiatives se chiffrant à 358 millions de dollars versés à plus de 38 000 producteurs à travers le Canada. La portion fédérale de ces paiements s'est chiffrée à environ 215 millions de dollars. Pratiquement tous les producteurs qui ont bénéficié de l'aide d'Agri-relance ont déclaré que cela les avait aidés à relancer leurs activités, dépassant la cible de 75 %. À l'issue d'une évaluation en 2011, les gouvernements ont décidé d'éclaircir l'application du cadre Agri-relance.

En outre, les programmes FPT de GRE sont complétés par deux programmes de garantie d'emprunt de compétence exclusivement fédérale : la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) et le Programme de paiements anticipés (PPA). Le programme qui relève de la LCPA (www.agr.gc.ca/lcpa) est un programme fédéral de prêts garantis administré par les institutions financières au nom du gouvernement en vertu duquel le prêteur bénéficie d'une garantie de remboursement de jusqu'à 95 % de toute perte nette essuyée sur un prêt enregistré en vertu de la LCPA. Les prêts en vertu de la LCPA servent aux producteurs à établir, à améliorer et à aménager leurs fermes, tandis que les coopératives agricoles ont elles aussi accès à des prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser leurs produits. En 2011-2012, en vertu du programme, 2 311 prêts d'une valeur de 131,6 millions de dollars ont été consentis, dont 119 prêts valant 9,6 millions de dollars aux producteurs débutants. La cible de 217 millions de dollars n'a pas été atteinte essentiellement à cause de la persistance des faibles taux d'intérêt qui font que le programme présente moins d'attrait aux yeux des institutions financières.

Le PPA (www.agr.gc.ca/ppa), programme fédéral de prêts garantis relevant de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA), consent des avances en espèces aux producteurs selon la valeur de leurs produits agricoles au cours d'une période donnée, jusqu'à concurrence de 400 000 $, dont la première tranche de 100 000 $ est sans intérêt. À mesure que les producteurs vendent leurs produits agricoles, ils remboursent l'avance en commençant par la portion sans intérêt. Du fait qu'il améliore les flux de trésorerie durant toute l'année, le PPA aide les producteurs de grandes cultures et les éleveurs de bétail à s'acquitter de leurs obligations financières et à tirer parti de la conjoncture du marché la plus favorable. En 2011-2012, 69 accords ont été signés pour offrir le PPA aux associations de producteurs. Environ 1,89 milliard de dollars a été versé sous forme d'avances à environ 24 309 producteurs. La LPCA a été examinée et évaluée en 2011; les résultats feront l'objet d'un rapport au Parlement en 2012.

Le Ministère a également favorisé le regroupement du secteur des porcs. Le Programme de transition des exploitations porcines a facilité l'adaptation des éleveurs de porcs aux nouvelles réalités du marché en octroyant 71,9 millions de dollars aux 446 producteurs qui ont accepté de vider leurs porcheries et de cesser toute production pendant trois ans.

Leçons retenues

Le Bureau du vérificateur général a annoncé que, même si des progrès ont été réalisés au sujet des questions d'ordre administratif, la ponctualité, la prévisibilité et la complexité du programme Agri-stabilité continuent de susciter des préoccupations. Cela concorde avec les constatations d'une enquête menée auprès des producteurs en 2010. Ces mêmes préoccupations ont été soulevées au cours des consultations relatives au prochain cadre stratégique pour l'agriculture.

Les évaluations externes et internes des programmes et des performances de GRE ont permis de mieux comprendre les atouts et les faiblesses de la série actuelle de programmes, au même titre que les consultations suivies avec l'industrie organisées par tous les gouvernements FPT. Un thème dominant veut que les programmes de GRE continuent d'apporter une aide appréciable au secteur, en dépit d'une amélioration générale de la conjoncture économique pour une bonne partie du secteur agricole. On constate le désir généralisé de poursuivre et peut-être même d'élargir les instruments d'assurance afin de remédier aux problèmes de ponctualité et de prévisibilité.

En 2011-2012, AAC a évalué le Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe (PAAC) (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1324334328359&lang=fra), y compris le cadre Agri-relance. L'évaluation a révélé que le PAAC a apporté une aide appréciable en cas de catastrophe à travers tout le Canada, et a nettement contribué à aider les producteurs à gérer les risques agricoles. L'évaluation a décelé certains domaines passibles d'amélioration, notamment les ajustements des facteurs de déclenchement de l'aide en cas de catastrophe et une meilleure compréhension du programme par les intervenants. AAC examine actuellement Agri-relance avec ses partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre de la prochaine série de politiques et de programmes agricoles.

Activité de programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

Résumé de l'activité de programme

AAC aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques pour les ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers. Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement qui sont fondés sur les principes d'analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (HACCP) ou de type HACCP, à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire. Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions environnementales et sociales d'une crise.

Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
101,2	120,1	87,6

Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses autorisées essentiellement en raison du temps supplémentaire qu'il faut pour revoir la conception des éléments des programmes de *Cultivons l'avenir* en tenant compte de l'évolution des besoins régionaux, de la complexité des propositions et du calendrier de mise en œuvre des projets pluriannuels en vertu du programme Agri-flexibilité ainsi que des retards survenus dans le cadre de l'Initiative de lutte contre les maladies dans le secteur du porc. Une bonne partie de ce financement non dépensé devrait être reportée sur 2012-2013.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
340	310	(30)

La baisse des ETP est avant tout le fruit d'une réaffectation des ressources entre les activités de programme.

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat obtenu
Augmentation de la salubrité dans les systèmes alimentaires	Pourcentage des producteurs qui participent à des programmes de type HACCP et qui déclarent avoir adopté des pratiques liées à la salubrité des aliments	45 % d'ici le 31 mars 2013 (L'enquête de 2005 a indiqué une participation de 28 % aux programmes de type HACCP, et l'enquête de 2008, une participation de 39 % des producteurs)	Enquête financière sur les fermes réalisée par Statistique Canada en juillet 2012 dont les résultats devraient parvenir à AAC au début de 2013

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

De nombreux producteurs agricoles canadiens adoptent aujourd'hui des systèmes de salubrité des aliments fondés sur le HACCP pour un vaste éventail de produits, parmi lesquels le bétail, la volaille et l'horticulture. Au cours de la période visée, AAC a conclu des ententes avec neuf associations de producteurs, cinq associations d'agroentreprises et une association multipartite afin de mettre en place des systèmes de salubrité des aliments ou de les améliorer, et avec 13 associations de producteurs afin de mettre en place des systèmes de traçabilité.

Avec le concours de l'ACIA, des gouvernements provinciaux et territoriaux et de l'industrie, AAC a entrepris la mise en place progressive d'un système national obligatoire complet de traçabilité du bétail et de la volaille. Ce système de traçabilité reposera sur l'identification des animaux et des locaux afin de consigner avec exactitude le mouvement des animaux. Les plans individuels de mise en œuvre par secteur pour les secteurs du bétail et de la volaille comporteront le calendrier et les processus juridiques et techniques nécessaires au bon fonctionnement de ce système.

Les consultations préliminaires sur un dossier de réglementation portant sur des espèces multiples sont terminées. Un règlement sur la traçabilité des porcs a été rédigé. Le portail national d'échange d'informations sur la traçabilité est en cours de construction. Le plan d'action résultant du Sommet national sur la traçabilité du bétail est en cours de mise en œuvre.

L'Initiative de traçabilité des encans de bétail (ITEB) (www.agr.gc.ca/ITEB) apporte sa contribution pour faciliter la modification des ouvrages de manipulation des animaux afin d'améliorer la traçabilité dans les établissements à haut risque et à production élevée où les animaux de différents troupeaux sont mélangés. Durant la période visée, 108 établissements, situés dans huit provinces et des parcs d'engraissement, des enceintes de mise aux enchères ou des pâturages communautaires, ont fait approuver des projets en vertu de cette initiative. Quarante-sept projets ont été menés à bien.

Leçons retenues

Compte tenu du vaste éventail de clients admissibles en vertu de l'ITEB, de nombreux types différents de mise à niveau de la technologie et des infrastructures sont nécessaires pour renforcer le potentiel de traçabilité. C'est pourquoi, pour mieux servir les clients de l'ITEB, les agents de programme se sont rendus dans une diversité d'établissements de mélange pour y enrichir leurs connaissances techniques.

Activité de programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés

Résumé de l'activité de programme

AAC se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays et même à l'étranger et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Il aide celui-ci à trouver de nouveaux débouchés au pays et dans le monde ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. AAC travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative Image de marque du Canada sur les marchés internationaux et à la Stratégie de promotion de l'image de marque au Canada, et cela, afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
139,1	109,5	98,0

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
425	417	(8)

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat obtenu
Augmentation du développement du commerce et de l'accès aux marchés pour le secteur agricole	Croissance des exportations totales en produits agricoles et en aliments jusqu'à 40 milliards de dollars (en dollars de 1997)	40 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2013	44,4 milliards de dollars en 2011

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le Canada a exporté pour 44,4 milliards de dollars de produits agricoles, agroalimentaires et de produits de la mer en 2011. La hausse des prix des céréales a permis de dépasser la cible de 40 milliards de dollars fixée en 2008.

Les activités visant à rehausser l'image de marque des produits alimentaires canadiens ont essentiellement porté sur le Japon, le Mexique et l'Allemagne, où les exportateurs canadiens sont les plus actifs, mais d'autres activités ont également été réalisées en Asie du Sud-Est et dans d'autres pays d'Europe. En vertu de l'initiative de promotion de l'image de marque Canada (http://www.marquecanadabrand.agr.gc.ca), AAC a géré les pavillons du Canada de grandes expositions internationales organisées en Allemagne, au Japon et en Belgique, et a aidé à renforcer la présence d'entreprises canadiennes à d'autres expositions commerciales dans le monde entier. Une initiative nationale de promotion d'image de marque Canada a permis aux consommateurs de reconnaître plus facilement les produits alimentaires canadiens dans les épiceries canadiennes. Des promotions ont été organisées dans 65 magasins au détail à travers le pays.

Le Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire a fourni un appui technique et commercial aux entreprises canadiennes pour les aider à accroître les ventes de produits agroalimentaires et de produits de la mer canadiens.

Dans le cadre du Programme Agri-marketing (www.agr.gc.ca/agri-marketing), 47 accords de contribution d'une valeur de près de 22 millions de dollars ont été conclus avec des associations du secteur, des alliances et des établissements de marketing technique en 2011-2012. Ces accords ont facilité les efforts de développement des marchés de ces organismes de même que des petites et moyennes entreprises grâce à des initiatives de développement des marchés et de promotion de l'image de marque à frais partagés. Ces initiatives ont permis aux exportateurs canadiens de maintenir leur présence sur les principaux marchés tout en recensant et en exploitant de nouvelles possibilités.

Les initiatives des tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) (http://www.ats-sea.agr.gc.ca/rt-tr/index-fra.htm) ont contribué à résoudre les principales difficultés du secteur et à établir des priorités et des stratégies visant à rehausser la compétitivité et la rentabilité du Canada. Par exemple, la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie des produits de la mer a poursuivi ses travaux sur un système de traçabilité, tandis que la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du bœuf a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer une stratégie nationale de recherches sur les bovins, en plus de recenser les débouchés commerciaux. En outre, trois nouvelles tables rondes sur la chaîne de valeur de l'industrie des céréales, des semences et du mouton ont tenu des réunions inaugurales en 2011, ce qui porte à 11 le nombre total de TRCV.

D'importants progrès ont été réalisés dans le volet agricole des négociations de libre-échange avec l'Union européenne qui devraient aboutir en 2012. Le Ministère s'est chargé des paramètres agricoles des négociations d'accords commerciaux avec le Honduras, le Maroc et l'Inde, et il a appuyé les efforts du Canada visant à reprendre les négociations avec la Corée du Sud. Le Ministère a participé à l'étude conjointe Canada-Japon sur la faisabilité d'un accord de libre-échange et a amorcé des pourparlers préliminaires avec le Mercosur, qui est le principal bloc commercial d'Amérique du Sud. Le Ministère a également appuyé les efforts du Canada en vue d'adhérer au Partenariat transpacifique.

Grâce à un dialogue avec les partenaires commerciaux du Canada du monde développé et en développement par le biais de manifestations internationales comme la réunion des ministres de l'Agriculture du G20 et la 36e Assemblée ministérielle du groupe de Cairns, organisée par le ministre Ritz à Saskatoon, le Canada s'est assuré que les principales priorités du gouvernement comme l'innovation et l'adoption de règles commerciales reposant sur des normes scientifiques restent au cœur des ordres du jour des travaux de ces organisations.

En concertation avec les partenaires du portefeuille, le Secrétariat d'accès aux marchés (SAM) (www.agr.gc.ca/sam) a poursuivi l'accès aux principaux marchés grâce à des missions stratégiques. D'importants progrès ont été réalisés dans la réouverture, le maintien ou l'élargissement des marchés du bœuf, des produits du bœuf, des bovins sur pied et de la génétique bovine dans les Émirats arabes unis, au Cambodge, en Thaïlande, en Équateur, en Bolivie, au Vietnam, en Indonésie, en Chine, au Pérou, en Argentine et aux États-Unis. La Corée du Sud a rétabli l'accès de la viande de bœuf provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois, tandis que le Conseil de coopération du Golfe a lui aussi levé son interdiction frappant les importations de bovins sur pied en provenance du Canada et que les Émirats arabes unis ont accordé l'accès au Canada en vertu de ce même accord en décembre 2011. De plus, on a amélioré l'accès à divers marchés de nombreux autres produits.

Les missions ministérielles ont facilité l'accès à certains pays prioritaires, dont la Chine, où des progrès ont été enregistrés au chapitre des exportations de canola, de bœuf, de suif et de cerises dans le cadre de la mission du premier ministre. Les missions ministérielles ont atteint les objectifs de défense des intérêts et d'accès à d'autres pays prioritaires, dont le Japon, la Corée du Sud et la Russie.

Leçons retenues

Alors que la valeur des exportations subit des pressions considérables à la hausse en raison des niveaux records des prix mondiaux des produits de base, la valeur du dollar canadien a elle aussi atteint des sommets, ce qui exerce de fortes pressions à la baisse sur la demande des exportations canadiennes. À cet égard, les hausses soutenues des volumes d'exportation de tout un éventail de produits sont sans doute un meilleur indicateur de l'amélioration du rendement du secteur, en particulier dans un contexte d'augmentation de l'offre à l'échelle mondiale.

AAC a réalisé des progrès dans l'atteinte des objectifs du Canada en faisant valoir auprès d'autres pays dans quelle mesure des marchés ouverts et parfaitement fonctionnels, appuyés par des normes internationales reposant sur des données scientifiques, peuvent contribuer à d'autres priorités d'ordre politique comme la sécurité alimentaire, la productivité et l'environnement. Cependant, alors que l'établissement d'un consensus quant à l'avenir demeure une proposition à long terme, le Canada ne doit pas relâcher ses efforts en vue de bâtir des blocs de soutien entre pays pour résoudre les enjeux par le biais des institutions internationales et de certains groupements en contribuant à renforcer le potentiel technique des pays en développement pour qu'ils adoptent et appliquent des normes scientifiques.

Activité de programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation

Résumé de l'activité de programme

AAC met en place des initiatives pour s'assurer que le milieu de la réglementation fait la promotion de l'innovation, de l'investissement et de la compétitivité du secteur. Le Ministère reconnaît qu'en raison du rythme accéléré des progrès technologiques et des nouveaux écarts entre les politiques réglementaires internationales et nationales, le milieu de la réglementation du Canada devra accroître sa capacité et accélérer son processus de modernisation s'il veut être réactif. Dans le cadre de ces initiatives, le Ministère collaborera avec les intervenants de la chaîne de valeur afin d'accroître leur capacité de respecter les exigences réglementaires ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et l'industrie pour trouver des façons de rationaliser le fardeau réglementaire au moyen de mesures ciblées visant les priorités du secteur, et ce, tout en conservant le régime réglementaire rigoureux du Canada en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Un processus de prise de décisions réglementaires fondées sur la science qui soit encore plus rapide et transparent permettra d'accroître la confiance du public et des intervenants.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
35,9	25,8	12,6

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable à un remaniement entre les activités de programme. En outre, les autorisations totales ont été réduites par rapport aux dépenses prévues en raison de virements à d'autres ministères gouvernementaux au titre des programmes horizontaux de *Cultivons l'avenir*.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
57	62	5

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Augmentation du nombre de pesticides à usage limité, d'outils à risque réduit de lutte contre les ravageurs, ainsi que des allégations santé, des aliments nouveaux et des ingrédients permis ou disponibles	Nombre de politiques de réglementation qui sont modifiées afin de faciliter l'innovation en matière de lutte contre les ravageurs, d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients	5 d'ici le 31 mars 2013	Trois politiques de réglementation visant à faciliter les allégations santé, les aliments nouveaux et les ingrédients
	Nombre de demandes d'homologation de pesticides à usage limité, d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients qui satisfont aux exigences de la réglementation	45 par année d'ici le 31 mars 2012	62 pesticides à usage limité et deux allégations santé ont respecté les prescriptions de la réglementation
	Nombre d'outils à risque réduit de lutte contre les ravageurs qui sont disponibles	4 par année d'ici le 31 mars 2012	14 outils de lutte antiparasitaire présentant des risques réduits

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Parmi les engagements pris dans les domaines des pesticides à usage limité et de la réduction des risques liés aux pesticides, citons l'établissement annuel d'une liste nationale de projets prioritaires de lutte antiparasitaire choisis par les producteurs; la production de données et la préparation de demandes réglementaires pour de nouveaux usages des pesticides, notamment des biopesticides; et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques liés aux pesticides.

Le rendement en 2011-2012 a dépassé les cibles grâce à 62 pesticides à usage limité qui ont respecté les prescriptions réglementaires et à 14 nouveaux outils présentant des risques réduits (dont 11 biopesticides homologués, deux outils d'aide à la prise de décisions et une méthode améliorée de pulvérisation qui cible les *thrips* de l'oignon). Ces résultats permettront plus facilement d'avoir accès à de nouveaux pesticides à usage limité, de nouveaux outils, technologies et pratiques, atténuant ainsi les risques pour la santé humaine et l'environnement, et réduisant les obstacles commerciaux en plus d'améliorer la situation concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux.

L'objectif dans les domaines des allégations santé, des aliments nouveaux et des ingrédients est d'accélérer l'innovation et la mise sur le marché de nouveaux produits alimentaires procurant des bienfaits supplémentaires pour la santé. Il est possible d'atteindre cet objectif en renseignant l'industrie sur les systèmes de réglementation et en collaborant avec les réseaux de chercheurs nationaux et internationaux pour produire des données scientifiques afin de justifier les bienfaits pour la santé et les nouvelles allégations au sujet des produits alimentaires novateurs. Grâce à cela, deux allégations santé relatives à la santé cardiaque (psyllium et huiles végétales insaturées) ont respecté les prescriptions de la réglementation l'an dernier. Parmi les autres exploits dignes d'être mentionnés, on a réussi à combler les lacunes d'information grâce à des recherches concertées pour valider les allégations santé des cultures canadiennes de céréales, de légumineuses et d'oléagineux et les ingrédients bioactifs; et l'on a recensé des produits alimentaires nouveaux et des techniques de transformation qui aboutiront à de nouveaux aliments novateurs procurant des bienfaits pour la santé au cours des 10 prochaines années.

Leçons retenues

La mise en œuvre des programmes continue de présenter des défis, ce qui à son tour affecte le rendement. La collaboration interministérielle reste une priorité pour que le système de réglementation réponde à l'évolution des besoins du secteur agroalimentaire. Le maintien des communications sur la production de données et les présentations réglementaires avec les intervenants (y compris les petites et moyennes entreprises) et l'établissement de relations avec les milieux des sciences et de la nutrition revêtent une importance névralgique pour l'utilité et le succès du programme.

Activité de programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada

Résumé de l'activité de programme

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, de promotion et de recherche. Le CPAC supervise ces offices et collabore avec eux pour s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt des intervenants de ces secteurs, des producteurs aux consommateurs. Le CPAC participe également de façon active à la gestion du Portefeuille en conseillant le ministre et en entretenant des liens avec les gouvernements provinciaux.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
2,7	3,9	3,1

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
24	24	0

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Maintien, par les producteurs canadiens, de leurs parts de marché relatives sur le marché du Canada des œufs d'incubation, du poulet, de dinde et des œufs de consommation	Part de marché relative des producteurs canadiens d'œufs d'incubation, de poulet, de dinde et d'œufs de consommation qui demeure supérieure à 80 % au long de l'année	Au-dessus de 80 % en 2011-2012	Poulet : 85,4 % Œufs : 94,0 % Œufs d'incubation : 82,4 % Dinde : 94,9 %
Concordance de la variation des prix de consommation du poulet, des œufs et de la dinde avec celle des prix des autres produits agricoles	Variation de l'Indice des prix à la consommation pour le poulet, la dinde et les œufs ne dépassant pas de 10 % l'Indice des prix à la consommation pour les autres produits agricoles au long de l'année	Variation ne dépassant pas plus ou moins 10 % de l'IPC pour les autres produits agricoles en 2011-2012	Poulet : 4,2 % Œufs : 9,8 % Dinde : 1,8 % Tous les aliments : 4,6 %

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le CPAC (http://fpcc-cpac.gc.ca/) a poursuivi sa surveillance des activités des offices nationaux de commercialisation du poulet, des œufs, des œufs d'incubation et de la dinde ainsi que de l'Office de promotion et de recherche pour le bœuf.

Entre janvier et décembre 2011, les producteurs des secteurs assujettis à la gestion de l'offre ont réussi à conserver leurs parts relatives du marché national. La part du marché du poulet et des œufs d'incubation canadiens a légèrement reculé, pour passer respectivement de 85,7 à 85,4 % (contrairement aux années des rapports précédents, les données de 2011 ne tiennent pas compte des poules à bouillir et des volailles de réforme) et de 82,8 à 82,4 %. Le marché national de la dinde est demeuré stable, à hauteur de 94,9 %, et il a légèrement augmenté pour les œufs, passant de 93,3 à 94,0 %. Les fluctuations globales ont été minimes et les producteurs canadiens de volaille et d'œufs ont maintenu leur part du marché national nettement au-dessus du seuil de 80 %.

Durant la période visée, l'indice des prix à la consommation (IPC) de tous les aliments a augmenté de 4,6 %. L'IPC a augmenté dans les trois secteurs de la volaille : 4,2 % pour le poulet, 9,8 % pour les œufs et 1,8 % pour la dinde. Alors que les prix à la consommation des œufs ont augmenté deux fois plus vite que les prix à la consommation des aliments en général, l'IPC des poulets a suivi de près celui des aliments en général, alors que l'IPC de la dinde a augmenté plus lentement, faisant de ce produit une option plus abordable pour les consommateurs canadiens. Si l'on compare les aliments en général, on constate que les prix de la dinde sont ceux qui ont le moins augmenté depuis 2002.

En 2011-2012, le CPAC a mené à terme le *Plan stratégique 2009-2012* et a élaboré le prochain plan triennal portant sur 2012-2015. Les organismes nationaux et les intervenants ont été consultés sur l'élaboration du *Plan stratégique 2012-2015* afin de resserrer les rapports et de multiplier les possibilités d'échanger des renseignements et de solidifier la collaboration. À ce titre, le CPAC est demeuré un chef de file et il a consacré de nombreux efforts à l'établissement de communications fortes et positives. Le CPAC a également cherché à améliorer sa gouvernance et ses processus décisionnels.

Leçons retenues

Les communications doivent rester au cœur de toutes les initiatives du CPAC, peu importe qu'elles intéressent les intervenants de l'interne ou de l'extérieur. Cela permettra de mieux comprendre les rôles et les responsabilités des partenaires au sein du système de gestion de l'offre et du système de recherche promotionnelle, en plus de s'assurer qu'ils continueront d'œuvrer dans l'intérêt de tous les intervenants, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs, et qu'ils évolueront pour s'adapter aux nouvelles réalités du marché. Une collaboration s'impose entre le CPAC et les organismes provinciaux de surveillance pour surveiller comme il se doit le système de gestion de l'offre et inciter d'autres branches du secteur agricole à établir des organismes de recherche promotionnelle.

Résultat stratégique n° 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

L'innovation dans le secteur comprend, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation est vitale pour l'amélioration constante de la productivité, de la rentabilité, de la compétitivité et de la durabilité des collectivités rurales et du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Activité de programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption

Résumé de l'activité de programme

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer des nouveaux produits, des services, des procédés et des marchés. Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégrée regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites et moyennes entreprises agro-industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
285,4	304,0	266,0

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable à un remaniement entre les activités de programme. Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses autorisées, partiellement à cause du fait que certains projets lancés dans le cadre de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants n'avancent pas et du lancement tardif du Programme d'innovation en agriculture. Une partie de ces fonds non dépensés devrait être reportée sur 2012-2013.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
1 473	1 545	72

L'augmentation des ETP est avant tout le fruit d'une réaffectation des ressources entre les activités de programme.

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultat obtenu
Un secteur agricole et agroalimentaire qui utilise les sciences pour améliorer ou transformer des produits de base en de nouvelles possibilités à valeur ajoutée	Augmentation de la valeur ajoutée nette en agriculture (la « valeur ajoutée » est une mesure dont se sert Statistique Canada pour déterminer le produit intérieur brut des activités canadiennes à valeur ajoutée). La valeur de base est la valeur ajoutée nette en agriculture de 2008, qui était de 15,5 milliards de dollars. Remarque : La valeur de base précisée ci-dessus était mentionnée dans le RPP 2011-2012. Selon les données à jour de Statistique Canada, la valeur de base est rétablie à 9,7 milliards de dollars pour 2007. * Les montants ont été corrigés pour refléter la valeur ajoutée en milliards.	16,6 milliards de dollars* d'ici au 31 mars 2014 La valeur cible représente une augmentation de 7 % Remarque : La valeur cible précisée ci-dessus était mentionnée dans le RPP 2011-2012. Ce chiffre a été porté à 10,4 milliards de dollars d'ici au 31 mars 2014, pour refléter l'analyse supplémentaire fondée sur la tendance rectiligne des 29 années civiles préalables du Compte de la valeur ajoutée agricole du Canada fournie par Statistique Canada. * Les montants ont été corrigés pour refléter la valeur ajoutée en milliards.	Le Compte de la valeur ajoutée agricole du Canada a augmenté de 1,75 % pour se chiffrer à 11,0 milliards de dollars en 2010, contre 10,9 milliards de dollars en 2009. Les progrès réalisés dans l'atteinte de cette cible sont satisfaisants et concordent avec la tendance sur 29 ans. Provenance des données : Statistique Canada – Tableau CANSIM 002-0004 (25 mai 2011)

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

La croissance de l'indicateur cible repose sur le niveau du Compte de la valeur ajoutée agricole canadien en 2008, qui s'est chiffré à 15,9 milliards de dollars. Toutefois, le secteur des céréales a obtenu des résultats particulièrement bons en 2008, portant la valeur ajoutée à un niveau nettement supérieur à celui des années précédentes. Avant 2008, le niveau de la valeur ajoutée agricole était inférieur à 9,8 milliards de dollars.

AAC a contribué à la croissance d'un secteur agricole novateur, comme en témoigne le Compte de la valeur ajoutée agricole du Canada, qui est passé de 11,1 milliards de dollars en 2009 à 11,3 milliards de dollars en 2010. La mise au point de produits et de services alimentaires et d'autres produits et services issus de l'agriculture a augmenté, comme en témoigne le total des dépenses des entreprises commerciales consacrées à la R-D sur la fabrication de produits alimentaires, qui se sont chiffrées à 160 millions de dollars en 2010. Les recettes provenant des bioproduits se sont élevées à 1,15 milliard de dollars en 2008 et à 1,43 milliard de dollars en 2009, selon l'Enquête sur la production et le développement des bioproduits de 2009.

Les chercheurs ont enrichi les connaissances et mis au point des technologies pour aider le secteur à saisir de nouveaux débouchés commerciaux sur les marchés émergents des aliments, des aliments du bétail, des fibres, de la santé et du mieux-être, de l'énergie, ainsi que des produits et des ingrédients industriels. Depuis 2000, AAC a touché près de 65 millions de dollars de revenus nets provenant de l'octroi de licences de propriété intellectuelle. Le Ministère détient plus de 500 licences auprès de partenaires commerciaux. Ses scientifiques ont mis au point plus de 750 nouveaux cultivars, notamment des céréales, des oléagineux, des fourrages et des légumineuses, sans oublier les fruits et légumes. Les technologies nouvelles mises au point par les scientifiques d'AAC ont contribué à améliorer le bien-être des Canadiens grâce à des percées au chapitre des aliments fonctionnels et des produits phytoparasitaires qui contribuent à améliorer la salubrité, la fiabilité et la qualité des aliments.

L'Initiative de développement de produits agricoles innovateurs d'AAC (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1295538486505&lang=fra) a permis de financer 41 projets scientifiques et technologiques pilotés par l'industrie, à hauteur de 41,1 millions de dollars assortis de contributions de contrepartie de l'industrie se chiffrant à 18,6 millions de dollars, pour un investissement total de 59,7 millions de dollars. L'Initiative des grappes agroscientifiques canadiennes (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1293138810357&lang=fra) a permis à des organismes pilotés par le secteur privé de regrouper leurs ressources scientifiques. AAC a promis 68,8 millions de dollars, l'industrie, 22,4 millions de dollars, et d'autres gouvernements, 3 millions de dollars, soit un investissement total de 94 millions de dollars, ce qui a abouti à 217 projets de recherche, à plus de 200 publications et à plus de 300 étudiants d'université qui se sont livrés à des recherches sur les grappes.

Le Programme d'innovation agricole (PIA) (www.agr.gc.ca/pia) est un programme échelonné sur deux ans d'une valeur de 50 millions de dollars qui doit prendre fin le 31 mars 2013 et qui comporte deux volets : Création du savoir et transfert des connaissances et Commercialisation. Le volet Création du savoir et transfert des connaissances a pour but d'accélérer les activités de recherche et développement, la disponibilité, l'application et le transfert de connaissances et de technologies au secteur, en finançant l'élaboration d'une stratégie d'innovation et la réalisation de projets de sciences appliquées et de développement de technologies. Cette initiative a fait l'objet de 106 demandes; sept ont été approuvées pour un montant de 1,4 million de dollars. Soixante-dix autres projets sont en cours d'examen. Le volet Commercialisation a pour but de faciliter la commercialisation et l'adoption d'innovations dans le domaine agricole afin de rehausser la compétitivité et d'allonger la durabilité économique du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels. Le volet Commercialisation a reçu 50 demandes dont trois ont été approuvées, ce qui représente un investissement de 7,1 millions de dollars.

Le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) (www.agr.gc.ca/pcaa) est un programme quinquennal d'une valeur de 163 millions de dollars dont l'objectif est d'aider le secteur à réagir aux enjeux nouveaux et émergents et à rehausser la compétitivité. En date de mars 2012, 536 projets avaient été approuvés moyennant un engagement de 84,6 millions de dollars.

L'Initiative Agri-transformation (IAT) (www.agr.gc.ca/iat) est une initiative quinquennale d'une valeur de 50 millions de dollars dont le but est d'adopter des techniques de fabrication novatrices. L'IAT s'est avérée très populaire auprès de l'industrie, puisque 47 accords de contribution avaient été signés avant le 31 mars 2012. Sur ces 47 entreprises, 13 ont procédé à des mises à niveau en 2011-2012.

L'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1295549500949&lang=fra) accorde des contributions remboursables pour la production de carburants renouvelables. En vertu de cette initiative, 53 millions de dollars ont été promis à neuf projets, et 48 millions de dollars supplémentaires ont été investis par plus de 530 producteurs, ce qui a entraîné la production de 690 millions de litres supplémentaires de biocarburants par an.

Leçons retenues

Les activités scientifiques d'AAC ont été examinées par le Bureau du vérificateur général (BVG) sur un horizon d'environ quatre ans, à compter de 2005-2006. Les résultats de cette vérification sont exposés dans le rapport du printemps 2010 du BVG. AAC a mis en place plusieurs mesures pour remédier aux préoccupations soulevées dans le rapport, notamment l'échange dans de meilleurs délais des résultats des recherches, de meilleures mesures du rendement qui reflètent les priorités nationales en matière de recherche, des initiatives visant à répondre aux besoins en ressources humaines, un plan d'investissement et des mécanismes visant à renforcer les partenariats de recherche.

En 2011-2012, AAC a procédé à une méta-évaluation (analyse des résultats d'évaluations individuelles) de 12 des programmes d'innovation du Ministère (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1326499789941&lang=fra). L'évaluation a révélé que, dans l'ensemble, les programmes cadraient avec les priorités du gouvernement fédéral et d'AAC et que les aides publiques ont permis de surmonter les obstacles à l'innovation dans le secteur agricole. Reconnaissant le long délai qui s'écoule avant que l'on constate le résultat des initiatives d'innovation, l'évaluation a également prouvé que les programmes progressent en général dans la réalisation des résultats escomptés. L'évaluation a préconisé une stratégie d'innovation détaillée qui comporte une définition limpide de l'innovation, qui éclaircit les rôles de tous les intervenants et fait concorder les programmes avec les priorités en matière d'innovation. Compte tenu de ces résultats, AAC dirige l'élaboration d'un Plan stratégique d'innovation (PSI) échelonné sur cinq ans. Le PSI est une réponse directe à la méta-évaluation et il porte sur l'innovation à l'échelle ministérielle de l'Architecture des activités de programme.

Activité de programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise

Résumé de l'activité de programme

AAC encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et d'en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger. Le Programme de développement de l'agroentreprise financera des activités provinciales et territoriales d'application de pratiques et de

compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'effet sur leur rentabilité des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation, à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations, à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion, et qui favorisent la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières Nations et des clients dans certains sous-secteurs en transition.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
87,9	129,8	116,3

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable au financement approuvé au préalable qui est reporté et à un remaniement entre les activités de programme.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
42	42	0

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat obtenu
Augmentation du nombre d'objectifs commerciaux atteints	Pourcentage d'entreprises participant aux programmes de développement de l'agroentreprise qui ont atteint leurs objectifs commerciaux et de carrière	55 % d'ici le 31 mars 2013	70 %

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Parmi les principales initiatives qui ont aidé les producteurs à atteindre leurs objectifs commerciaux en 2011-2012, citons :

- le Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMEA) (www.agr.gc.ca/smmea), qui a permis aux producteurs agricoles insolvables et à leurs créanciers de conclure des arrangements mutuellement satisfaisants;
- le Programme de développement des entreprises (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1238591099980&lang=fra), qui préconise le recours à de saines pratiques de gestion des entreprises;

- le programme Objectif carrière (www.agr.gc.ca/objectifcarriere), qui a financé des stages agricoles à l'intention des récents diplômés en agriculture, en sciences agroalimentaires et en médecine vétérinaire;
- le Programme d'amélioration de l'abattage, qui offre des contributions fédérales remboursables pour appuyer les investissements du secteur privé visant à réduire les coûts, à augmenter les revenus et à améliorer les activités des abattoirs et des établissements de transformation. L'exercice 2011-2012 a été le dernier exercice financier du programme.

Les réalisations à ce jour indiquent que les cibles pour l'activité de programme de développement de l'agroentreprise seront respectées. Par exemple :

- 75 % des demandeurs du SMMEA entre 2007-2008 et 2009-2010 ont réussi à conclure un accord avec leurs créanciers (http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/agr/A118-16-2011-fra.pdf);
- le Sondage sur l'impact des programmes de renouveau sur la clientèle en 2007 et le Sondage national sur le renouveau 2007 ont révélé que 89 % des producteurs atteignaient leurs objectifs commerciaux les plus importants; 64 % ont affirmé que les programmes de renouveau (aujourd'hui le Programme de développement des entreprises) ont aidé à atteindre ce résultat (les résultats du Sondage national sur le renouveau 2012 sont attendus en 2012-2013);
- une évaluation de la Stratégie sur l'emploi des jeunes publiée en 2009 a révélé que le programme Objectif carrière contribue à perfectionner les compétences professionnelles et à multiplier les perspectives d'emploi et les revenus gagnés (l'évaluation des cinq prochaines années est attendue en 2014-2015) (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/evaluation/2009/sp_ah_911_08_09f/page03.shtml).

Leçons retenues

Il faut déployer des efforts soutenus pour recueillir les données nécessaires à la mesure du rendement. L'adaptation régionale des programmes est importante pour répondre aux divers besoins des clients. Il faut aussi accroître la sensibilisation aux programmes pour assurer un niveau de participation élevé.

Activité de programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives

Résumé de l'activité de programme

Le programme Développement des régions rurales et développement des coopératives appuie le développement communautaire de deux façons distinctes. D'une part, il dirige une approche intégrée pangouvernementale appelée Partenariat rural du Canada. Il s'agit d'une approche par l'entremise de laquelle le gouvernement cherche à coordonner ses politiques pour les axer sur le développement

socio-économique et le renouveau du Canada rural. De plus, il établit des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les intervenants ruraux et offre des outils pour permettre aux collectivités rurales d'utiliser leur faculté d'innovation afin de mettre à profit les attraits locaux et de devenir plus compétitives à l'échelle locale ou régionale. D'autre part, il favorise le développement des coopératives comme moyen efficace d'aider les Canadiens et les collectivités à se prendre en charge et à saisir de nouveaux débouchés. En outre, il conseille l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les coopératives, et il établit des partenariats au sein du gouvernement fédéral et avec le secteur coopératif, les provinces et d'autres intervenants clés pour soutenir le développement des coopératives.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
25,0	25,6	20,3

Les dépenses réelles ont été inférieures aux autorisations totales, ce qui s'explique en partie par le moins grand nombre de projets approuvés en vertu du Programme pour le développement des collectivités.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
94	90	(4)

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Développement de nouvelles activités économiques dans les collectivités rurales	Nombre de collectivités qui ont cerné et évalué leurs atouts naturels et culturels locaux	25 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2012	16
Les Canadiens sont mieux placés pour utiliser le modèle coopératif en vue de répondre à leurs besoins économiques et sociaux	Nombre de coopératives créées	40 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2012	45

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Grâce au Partenariat rural canadien (PRC) (www.rural.gc.ca), AAC a collaboré avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin d'aider les collectivités rurales à recenser et à évaluer leurs infrastructures naturelles et culturelles locales. Même si un moins grand nombre de projets ont été approuvés que ce qui était prévu, 16 collectivités rurales ont pris part au Programme de développement

des collectivités. Par ailleurs, le Ministère a établi un partenariat avec d'autres ministères et organismes communautaires dans 17 zones rurales du Canada pour éliminer les obstacles qui empêchent d'avoir accès aux services décisionnels, notamment : les services de planification communautaire et régionale, les services de planification de la relève et la cartographie des biens.

Le Fonds de développement des collectivités des Plaines de Sable est parvenu à son terme le 31 mars 2012. Le programme avait été créé pour aider les collectivités rurales de la région des Plaines de Sable du sud de l'Ontario à bâtir une économie plus forte et plus diversifiée. En 2011-2012, le fonds a octroyé 3,4 millions de dollars à 15 projets pour aider des entreprises nouvelles et existantes à conquérir des marchés émergents, à diversifier la production et à tirer parti des perspectives locales. Le fonds a également versé plus de 600 000 $ à neuf initiatives communautaires dont le but était d'examiner les perspectives novatrices dans le développement durable des collectivités et des régions. Dans l'ensemble, le fonds a contribué à créer ou à préserver 278 emplois durant l'année.

AAC a poursuivi sa collaboration avec le secteur des coopératives, lui fournissant des services consultatifs et finançant des projets novateurs afin de renforcer l'aptitude des coopératives à répondre aux besoins économiques et sociaux des Canadiens. Les efforts ont porté sur l'agriculture, le développement rural et du Nord et les biens et les services novateurs. En 2011-2012, le volet des Projets des coopératives novatrices a aidé 61 groupes à procéder à des études de faisabilité, à solliciter une aide de démarrage et à donner de l'expansion aux coopératives existantes. En outre, grâce à l'appui du fédéral, 45 coopératives ont été créées durant l'année.

Les Nations Unies ont proclamé l'année 2012 l'Année internationale des coopératives. AAC a joué un rôle dirigeant dans la planification d'activités de sensibilisation, en lançant notamment avec le concours du secteur un site Web privatif et en produisant un guide (http://www.canada2012.coop/fr/gouvernement_du_canada/Guide) des programmes et des services gouvernementaux accessibles aux coopératives.

Leçons retenues

Pour ce qui est du développement rural, la principale leçon que l'on doit retenir des travaux de partenariat sur le terrain, ainsi que de l'analyse des projets et des recherches financés, est que les collectivités locales doivent jouer un rôle direct dans la prise d'initiatives. En outre, il faut améliorer les possibilités de perfectionnement du leadership et d'accès à des experts et à des renseignements professionnels sur les programmes gouvernementaux pour que les collectivités puissent décider de leur orientation future et prendre des mesures.

Une étude externe sur l'incidence des services consultatifs des coopératives a permis de déduire que les services atteignent leur maximum d'efficacité quand ils sont liés à des organismes de développement local et à des ministères et organismes fédéraux ou provinciaux dont le mandat englobe le développement de coopératives.

Activité de programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel

Résumé de l'activité de programme

En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial d'AAC qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'ACPM sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 % sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Brut	11,2	15,1	10,9
Moins : revenu disponible	11,2	11,2	11,1
Net	0,0	3,9	(0,3)

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
53	47	(6)

Sommaire du rendement de l'activité de programme

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cible	Résultat obtenu
Déroulement équitable des paris mutuels pour les parieurs canadiens	Pourcentage des hippodromes et des salles de paris au Canada qui sont conformes au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel et qui sont inspectés par des agents de l'ACPM*	100 % d'ici le 31 mars 2013	Conforme à 100 % Il n'y a pas de problèmes en suspens de non-respect de la réglementation pour un exploitant de paris mutuels bénéficiant d'une licence octroyée par l'Agence canadienne du pari mutuel

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Les mesures de rendement indiquent le respect soutenu de la réglementation en ce qui concerne les activités approuvées de pari mutuel.

Les activités de sensibilisation qui promeuvent la compréhension et le respect des nouvelles prescriptions réglementaires ont assuré l'adoption en douceur de changements au modèle de réglementation qui régit le déroulement des paris mutuels au Canada sur les courses de chevaux. Les modifications prévoient un modèle de réglementation plus moderne, efficace et transparent afin de protéger les intérêts du public qui parie tout en permettant aux organisateurs de courses de chevaux d'être concurrentiels dans un milieu du jeu de plus en plus compétitif.

Un examen des poules de pari vérifiées a confirmé que toutes les poules examinées avaient été correctement calculées et réparties conformément au règlement. La surveillance des activités approuvées de pari mutuel, notamment les vérifications sur le terrain, a permis de s'assurer de la conformité suivie des exploitants licenciés de paris mutuels.

L'exécution efficace du Programme de contrôle des drogues équines de l'ACPM (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1204670391600&lang=fra) permet de s'assurer que les résultats des courses de chevaux ne sont pas compromis par l'administration illicite de drogues ou de médicaments. L'examen des échantillons équins prélevés dans le cadre du programme a confirmé l'atteinte de l'objectif de rendement.

Leçons retenues

Les programmes non essentiels ont été abandonnés pour que l'ACPM, compte tenu de sa situation financière actuelle, puisse continuer d'offrir des services et des activités appropriés afin d'assurer l'intégrité des activités approuvées de pari mutuel. Les consultations avec les intervenants provinciaux ont révélé le désir partagé de coordonner les activités qui appuient l'exécution efficace d'une démarche nationale visant à lutter contre l'administration de drogues illicites aux chevaux.

Activité de programme 4.1 : Services internes

Résumé de l'activité de programme

Les services internes regroupent des activités et ressources connexes qui sont administrées de manière à répondre à tous les résultats stratégiques et besoins des programmes ainsi qu'à respecter d'autres obligations du Ministère. Seules les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et non celles qui sont affectés à un seul programme sont incluses. Il s'agit notamment des services internes suivants :

- Services de gestion et de surveillance, notamment les politiques stratégiques et les relations gouvernementales; la gestion des programmes et des services; la planification, le rendement et la présentation de rapports; la vérification interne et l'évaluation; les services de communication et les services juridiques;
- Services de gestion des ressources, notamment les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services des technologies de l'information, les services de voyage et d'autres services administratifs;
- Services de gestion des biens, notamment les services immobiliers, les services de gestion du matériel et les services des achats.

AAFC participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue aux cibles d'Écologisation des opérations gouvernementales dans le cadre de l'activité de programme Services internes. Le Ministère contribue aux secteurs ciblés suivants du thème IV (Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement) de la SFDD : bâtiments verts, émissions de gaz à effet de serre, achats écologiques, déchets électroniques, gestion des imprimantes, consommation du papier et réunions écologiques.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles
306,0	350,7	347,7

L'écart dans les ressources financières est essentiellement attribuable à un réaménagement entre les activités de programme.

* Exclut les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein - ETP)

Prévues	Réelles	Écart
2 154	2 095	(59)

La baisse du nombre d'ETP est avant tout le résultat de la réduction naturelle des effectifs et d'une réduction relative à un transfert à Services partagés Canada en vue de regrouper et de transformer les infrastructures de TI dans l'ensemble du gouvernement.

* Exclut les ETP réputés appropriés à Services partagés Canada.

Faits saillants de la planification	Analyse du rendement
Écologisation des opérations gouvernementales La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) englobe le thème IV (Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement), qui consiste en un simple objectif : l'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG). À l'échelle de l'administration fédérale, les cibles ont été fixées en fonction de réaliser cet objectif. Par exemple, d'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réutilisera ou recyclera tout le matériel électronique et électrique excédentaire de façon écologique et sécuritaire. Les cibles de la SFDD pour l'EOG s'appliquent particulièrement à AAC, qui est un important gardien fédéral d'édifices (2 360), de terres (940 000 hectares), de parcs automobiles (1 200) et d'équipement (213 millions de dollars) avec des achats annuels de 250 millions de dollars. AAC gère ce portefeuille de manière à offrir ses programmes et services, à mener des recherches agricoles et agroalimentaires partout au Canada, et à obtenir les résultats escomptés pour les Canadiens. À titre d'important gardien fédéral, AAC s'engage à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles d'EOG.	AAC a enregistré d'intéressants progrès au cours de la première année de l'initiative sur l'écologisation des opérations gouvernementales. Toutes les cibles ont reçu une cote d'autoévaluation de *Sur la bonne voie* ou d'*En voie de dépassement*, à l'exception de la cible relative à la réduction des imprimantes, qui a reçu une cote d'autoévaluation de *Possibilité d'amélioration*. Parmi les points forts de l'exercice 2011-2012, il faut mentionner l'adoption du *Guide des réunions écologiques* d'AAC, l'élaboration du *Cadre stratégique des édifices écologiques* et du *Plan de mise en œuvre des équipements électroniques et électriques excédentaires*, de même que les résultats concrets liés à des baisses de 16,2 et 15,5 % par rapport aux années de référence en ce qui concerne respectivement les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de papier. Pour ce qui est de la cible 8.7, qui a trait aux objectifs de réduction des unités d'impression, les efforts se poursuivront en 2012-2013 dans le cadre d'une analyse d'exemption des unités d'impression et des ETP, et de l'atteinte de la cible du rapport du nombre d'employés de bureau par unité d'impression. Une lacune a été recensée dans la cible 8.11 au sujet des évaluations du rendement des chefs fonctionnels de la gestion des achats et des matériels. L'objectif de la cible était de saisir les accords de rendement de 2011-2012 et 2012-2013, avec une cible provisoire de 70 % pour 2011-2012 et une cible finale de 100 % pour 2012-2013; cependant, la formulation de la cible était pour « tous », avant le 31 mars 2012. AAC rendra compte en ligne de l'intention de la cible.

Faits saillants de la planification	Analyse du rendement
Gestion des ressources humaines La planification des ressources humaines est un élément-clé de l'approche de planification intégrée d'AAC. Elle appuie les résultats stratégiques et les priorités ministérielles qui sont décrits à la Section I en déterminant les principaux enjeux des ressources humaines auxquels devra faire face le Ministère dans les trois prochaines années et en élaborant des stratégies pour s'y attaquer. Parmi les principaux enjeux, mentionnons : • la pénurie de main-d'œuvre prévue à mesure que la vague des retraites de la génération du baby-boom commence à déferler; • le manque de compétences et de connaissances dans des secteurs clés; • l'évolution d'un milieu de travail diversifié et inclusif. Au rang des stratégies élaborées pour réaliser les objectifs du Ministère dans ces domaines, citons : • un système de dotation efficace axé sur des valeurs qui attirera les employés à tous les niveaux, les maintiendra en poste et assurera leur épanouissement; • de meilleures possibilités sur le plan de la carrière, du perfectionnement professionnel et de l'apprentissage continu, qui mettent l'accent sur les techniques d'encadrement et les compétences; • de nouveaux programmes de développement du leadership et de mentorat comportant des volets sur l'équité en emploi. Un nouveau plan intégré de RH sera élaboré pendant l'exercice 2011-2012 pour les trois années suivantes. Ce nouveau plan permettra d'ajuster la stratégie et les initiatives clés de RH d'AAC en fonction des défis de RH et organisationnels émergents.	Pour être sûr que le système de dotation d'AAC est efficace et qu'il repose sur des valeurs, le Ministère a adopté une méthode rigoureuse de surveillance de la dotation; cette méthode est axée sur le respect des politiques, des lois et des valeurs essentielles et directrices. La *Stratégie de dotation et de recrutement d'AAC* a également été renouvelée pour 2011-2013. AAC a approuvé la conception du Programme de perfectionnement des cadres en leadership (PPCL) en décembre 2011. Le PPCL a été lancé en 2012-2013 avec 50 participants et a pris de l'ampleur les années suivantes pour atteindre 100 participants. Les premiers participants ont été désignés selon des critères pour assurer la diversité des groupes d'apprentissage. Après le succès du programme pilote en 2010-2011, le Programme national de mentorat d'AAC est devenu entièrement opérationnel en 2011-2012, avec 247 participants comptant 125 dyades mentor-mentoré et une forte représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Le Programme de mentorat accueillera d'autres participants en 2012. AAC a également lancé un nouveau projet pilote qui facilite la planification de la relève et le perfectionnement des futurs cadres. Le nouveau plan de RH du Ministère a été retardé en raison de la vérification interne de la planification intégrée des RH en 2011-2012. La vérification a révélé qu'AAC avait réalisé des progrès vers la conciliation de ses ressources humaines et de ses objectifs opérationnels. On a décelé des possibilités d'améliorer la planification future des ressources humaines et l'établissement de rapports à ce sujet. AAC a commencé d'améliorer le processus de planification intégrée des RH, ce qui se reflétera dans le plan triennal intégré des RH du Ministère.

Faits saillants de la planification	Analyse du rendement
Gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI) AAC continuera d'investir de façon stratégique dans les GI-TI grâce à des efforts concertés avec d'autres ministères fédéraux, à des partenariats stratégiques et à des services partagés. Le Ministère suit les principes adoptés dans le modèle du gouvernement fédéral concernant les services partagés, en favorisant et en tablant sur des initiatives efficaces et économiques pour les services qui apportent une valeur à la population canadienne. Certaines initiatives mises de l'avant en 2011-2012 consistent à fournir des services de systèmes financiers à Ressources naturelles Canada et à concevoir un système de gestion des ressources humaines qui servira à de nombreux ministères. Des projets pilotes seront d'ailleurs menés dans trois ministères (Pêches et Océans Canada, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada). D'autres avenues de partenariat explorées comportent le partage d'un centre de données et des installations pour les vidéoconférences.	AAC a continué d'appliquer les services communs pour assurer une gestion financière prudente et réaliser des économies globales. À titre d'exemples, mentionnons : • Ressources naturelles Canada a été ajouté avec succès à la grappe des services du système financier (SAP). • Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et le ministère des Pêches et des Océans ont été ajoutés à la grappe des services du système de gestion des ressources humaines (PeopleSoft). • Industrie Canada abrite désormais le Système canadien de demande de prêts agricoles pour AAC.
Vérification interne et évaluation AAC continuera de mettre en œuvre son Plan de vérification triennal axé sur les risques afin d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère. La mise en œuvre du Plan d'évaluation quinquennal d'AAC se poursuivra afin que des données opportunes, crédibles et neutres soient disponibles pour valider la pertinence et le rendement continus des programmes. Ces plans, de même que les mesures prises par AAC pour améliorer ses activités de mesure du rendement, seront essentiels à l'élaboration avisée du prochain cadre stratégique pour l'agriculture et à la reddition de comptes devant les Canadiens.	Des vérifications ont eu lieu comme prévu dans le Plan de vérification axé sur les risques de 2011-2014. Cinq rapports de vérification ont été publiés en 2011-2012, deux se rapportant aux programmes de contribution et trois aux services internes. Quatre rapports d'évaluation ont été produits, dont une méta-évaluation des programmes d'innovation d'AAC, de même que des évaluations du Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe, du volet administratif de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et de l'Initiative de recherche et développement relatifs *au génome* (une évaluation horizontale dirigée par le Conseil national de recherches du Canada). Un examen du Programme d'éradication de la sharka, dirigé conjointement par AAC et l'ACIA, a également été réalisé. Le second *Rapport annuel sur l'état de la mesure du rendement* à AAC et le premier *Rapport annuel d'évaluation de la santé de la fonction d'évaluation* d'AAC ont été publiés.

Faits saillants de la planification	Analyse du rendement
Prestation des services AAC s'efforce d'être un chef de file dans la conception et la mise en œuvre de programmes et services adaptés et axés sur le citoyen, et de services qui contribuent à un secteur agricole et agroalimentaire rentable et respectueux de l'environnement. Des initiatives et des projets seront entrepris dans la période visée par le rapport avec des partenaires et des intervenants dans les domaines suivants : • Connaissance du client : En établissant le profil des besoins, des désirs, des perceptions et du comportement du client, AAC sera mieux en mesure de dispenser les programmes et les services qui répondent précisément à ses exigences. Les sondages sur la satisfaction des clients et la recherche sur l'opinion publique visent l'amélioration de la prestation de services; • Communication des offres de service : Un outil de découverte sur le Web, un nouveau portail Web et une plus grande utilisation des centres d'appel du gouvernement faciliteront l'accès en temps utile à l'information et aux services; • Renforcement et amélioration des programmes et des services auprès des partenaires : le fait de normaliser les pratiques commerciales et d'utiliser le personnel et les connaissances d'AAC là où il est tout à fait possible de faire évoluer les choses, surtout sur le plan de l'environnement, se traduira par l'amélioration des services. En outre, les normes de service (www.agr.gc.ca/normes) seront de plus en plus intégrées dans les processus de planification, d'établissement de rapports et de rendement d'AAC. Le fait de respecter les normes de service et les cibles démontre que le Ministère est sensible aux besoins des contribuables et des bénéficiaires de prestations. Cela contribuera à établir la crédibilité de ses opérations et à accroître le niveau de confiance qu'ont les Canadiens envers leur gouvernement.	Des normes de service ont été adoptées avec succès pour tous les programmes de paiements de transfert administrés par le fédéral, ce qui reflète l'engagement à l'égard des services à la clientèle et d'une transparence accrue. Ces normes de service font l'objet d'une surveillance constante pour en mesurer le succès et recenser les secteurs passibles d'amélioration. AAC a respecté ses normes de service 93 % du temps. Les sondages auprès des clients ont permis de comparer les niveaux de satisfaction de différents groupes clients, de même qu'entre les circuits de prestation des services. AgPal, outil conçu pour aider les clients à trouver des renseignements sur les programmes en ligne, est le fruit d'une collaboration entre AAC, Crédit agricole Canada, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. La rétroaction des clients a été très favorable. De nombreuses activités ont été lancées en 2011-2012 en vue d'uniformiser les pratiques commerciales au sujet des programmes de subventions et contributions (S et C), de réaliser des économies d'ordre administratif au sein du Ministère et d'alléger le fardeau administratif des clients. Par exemple : • l'obligation de présenter des rapports pour les bénéficiaires de S et C a un lien avec le niveau de risque (p. ex. les bénéficiaires à faible risque doivent présenter moins de rapports que les bénéficiaires à haut risque); • un modèle type d'accord de contribution a été adopté pour tous les programmes de gestion des risques hors entreprise, dont l'objectif est de réduire le temps et le niveau d'effort à la fois des responsables du programme et des clients en ce qui concerne la rédaction des accords de contribution; • de nouvelles lignes directrices sur les conflits d'intérêts ont été adoptées pour tous les employés du programme afin d'assurer l'intégrité du processus S et C dans l'ensemble des programmes ministériels.

Faits saillants de la planification	Analyse du rendement
Contrôle de la gestion financière AAC continuera de réaliser des progrès en vue de renforcer la consignation et l'essai des contrôles internes des rapports financiers afin de respecter ses obligations envers la Politique sur les contrôles internes du Conseil du Trésor et de remplir son engagement d'entreprendre une évaluation axée sur le risque des contrôle internes d'ici la fin de l'exercice 2012-2013.	AAC a fait d'importants progrès en 2011-2012 en terminant une évaluation des contrôles internes des rapports financiers un an plus tôt que prévu. Cette évaluation a consisté à préparer des documents détaillés des principaux processus opérationnels du Ministère fondés sur les processus opérationnels communs publiés par le Bureau du contrôleur général et en mettant à l'essai la conception et l'efficacité de fonctionnement de ses contrôles internes des rapports financiers. Cette évaluation servira de solide fondation grâce à laquelle le Ministère pourra surveiller l'efficacité soutenue des contrôles internes et en rendre compte chaque année, comme le prescrit la Politique sur les contrôles internes publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Changements apportés à la structure du gouvernement

Services partagés Canada

Services partagés Canada a été établi en vertu du décret C.P. 2011-0881, à compter du 4 août 2011. Par la suite, en vertu des décrets C.P. 2011-0877 et C.P. 2011-1297, la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique fédérale liés aux services d'infrastructure de la technologie de l'information a été transférée à Services partagés Canada.

Répercussions sur les ressources financières et humaines en raison de l'établissement de Services partagés Canada

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars – montant net)

	Dépenses prévues	Autorisations totales*
Montant net des transferts à Services partagés Canada (SPC) à la suite des décrets**	12,0	12,0

* En vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des décrets C.P. 2011-0881, C.P. 2011-0877 et C.P. 2011-1297, cette somme est réputée appropriée à Services partagés du Canada, ce qui a eu pour incidence de réduire d'autant le montant du crédit d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

** Les autorisations totales, présentées dans le tableau « Ressources financières pour 2011-2012 » (et autres tableaux pertinents) dans la section « Sommaire du rendement », représentent le montant net de tous les transferts à SPC. Les dépenses réelles ne comprennent pas les dépenses encourues au nom de SPC en date du décret.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein – ETP)

	Prévues	Réelles
Réputées appropriées	30	30

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

Les faits saillants financiers présentés dans ce Rapport ministériel sur le rendement cherchent à donner un aperçu général de la situation financière et des activités du Ministère. On trouvera des données plus détaillées dans les états financiers du Ministère qui sont préparés selon la comptabilité d'exercice.

État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2012 (en millions de dollars)			
	Variation %	**2011-2012**	**2010-2011***
Montant total net du passif	-19,7 %	1 626,0	2 025,8
Montant total net des actifs financiers	-21,4 %	1 393,1	1 773,2
Montant net de la dette du ministère	-7,8 %	232,9	252,6
Montant total des actifs non financiers	-4,1 %	386,5	403,0
Situation financière nette du ministère	2,1 %	153,6	150,4
État condensé des opérations et situation financière nette du ministère (non vérifiés) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (en millions de dollars)			
	Variation %	**2011-2012**	**2010-2011***
Montant total des dépenses	-8,4 %	2 621,8	2 862,5
Montant total des revenus	18,7 %	64,2	54,1
Coût net des activités transférées**	-50,6 %	11,6	23,5
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	-9,3 %	2 569,2	2 831,9
Situation financière nette du ministère	2,1 %	153,6	150,4

* Les soldes de 2010-2011 ont été retraités à partir de ceux présentés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 afin de se conformer à la norme comptable révisée du Conseil du Trésor pour les états financiers des ministères. Pour plus de précisions, consulter la note 17 des relevés financiers du Ministère.

** Inclut les dépenses liées aux activités transférées à Services partagées Canada.

Graphiques des principales données financières

Actifs

À la fin de 2011-2012, le Ministère détenait des actifs financiers bruts totaux de 1 735,7 millions de dollars qui sont présentés nets des actifs financiers détenus au nom du gouvernement, lesquels se composent essentiellement de prêts en cours. Le Ministère détenait également des actifs non financiers d'une valeur totale de 386,5 millions de dollars.

Le total des actifs nets à la fin de l'exercice 2011-2012 se chiffrait à 1 393,1 millions de dollars, soit une baisse de 380,1 millions de dollars par rapport aux actifs de 1 773,2 millions de dollars de l'exercice précédent. Ce changement a été provoqué par une baisse du solde des montants à recevoir du Trésor de 392,7 millions de dollars), contrebalancé partiellement par une augmentation des comptes débiteurs et des avances. Les montants à recevoir du Trésor constituent une charge légitime à imputer aux crédits ministériels et ils pourront être utilisés par le Ministère au cours des périodes futures sans autre autorisation.

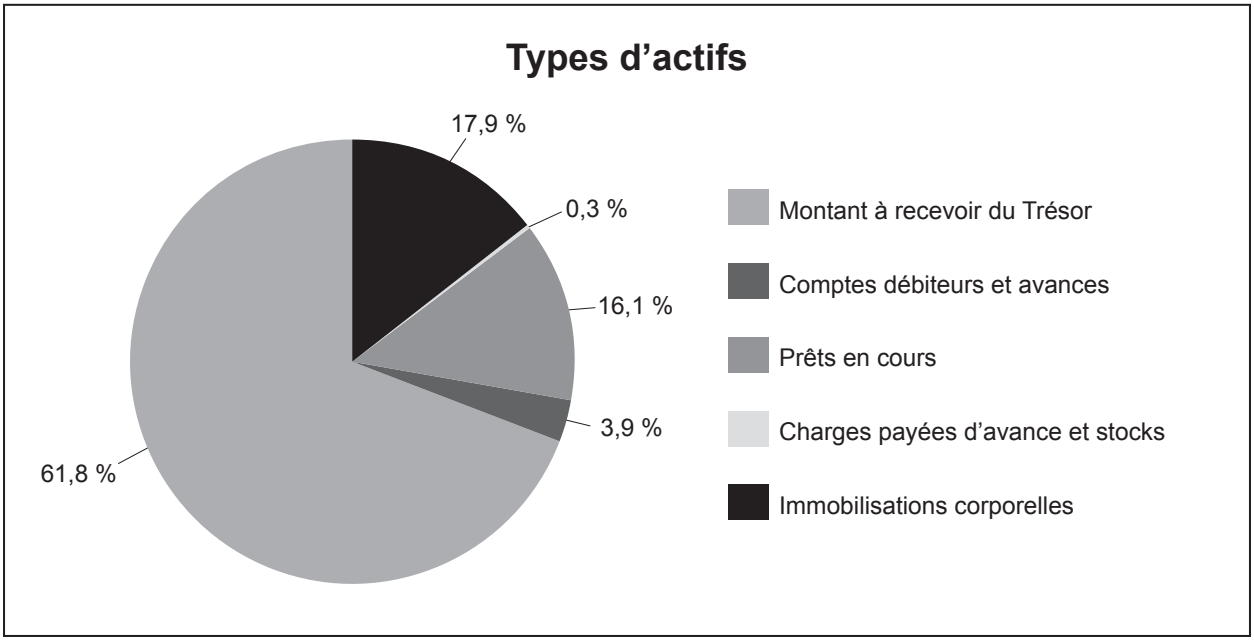

Passif

Le passif découlant des activités du Ministère est constitué principalement des comptes créditeurs et des charges à payer, dont une grande partie a un rapport avec les ajustements dans le cadre de programmes comme Agri-stabilité et Agri-investissement, exécutés en 2011-2012. Le Ministère ne détient pas de passif au nom du gouvernement.

Le total du passif à la fin de l'exercice 2011-2012 était de 1 626,0 millions de dollars, soit une baisse de 399,8 millions de dollars par rapport au passif de 2 025,8 millions de dollars de l'année précédente.

L'écart est attribuable à une baisse de 186,9 millions de dollars des comptes créditeurs et charges à payer, de 27,8 millions de dollars des futurs avantages sociaux des employés et de 179,2 millions de dollars au titre d'autres obligations.

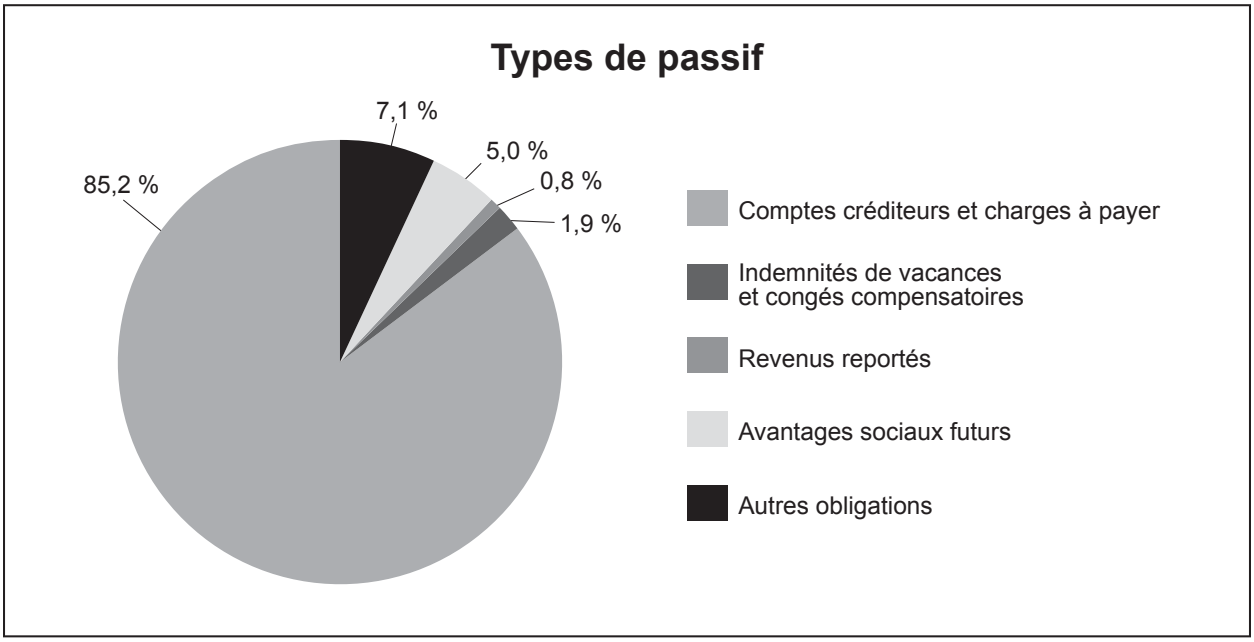

Dépenses et revenus

Les dépenses engagées et les revenus accumulés qui ont assuré le financement des programmes et des services d'AAC au service des Canadiens en 2011-2012 sont détaillés dans les diagrammes qui suivent.

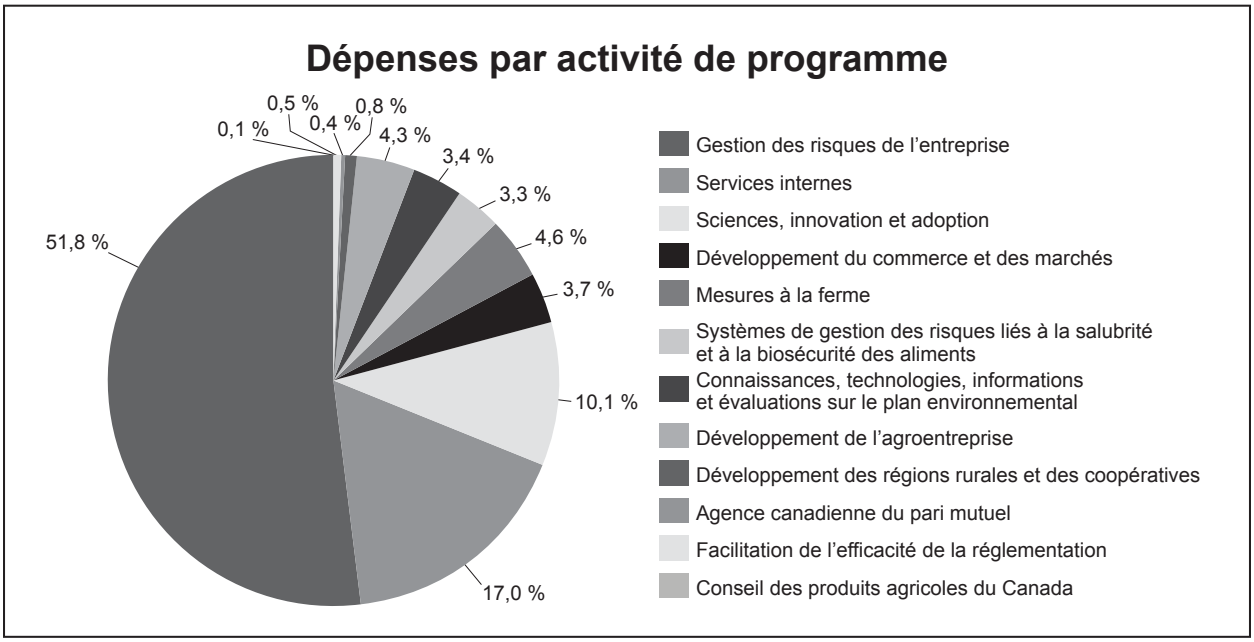

Le total des dépenses a atteint 2 621,8 millions de dollars en 2011-2012, soit une baisse de 240,6 millions de dollars par rapport aux dépenses totales de 2 862,5 millions de dollars. L'écart est attribuable essentiellement à une baisse de 231,6 millions de dollars des dépenses liées à la gestion des risques de l'entreprise et à une baisse de 65,2 millions de dollars au titre des sciences, de l'innovation et de l'adoption; ces baisses ont été contrebalancées par une hausse de 34,3 millions de dollars des Services internes.

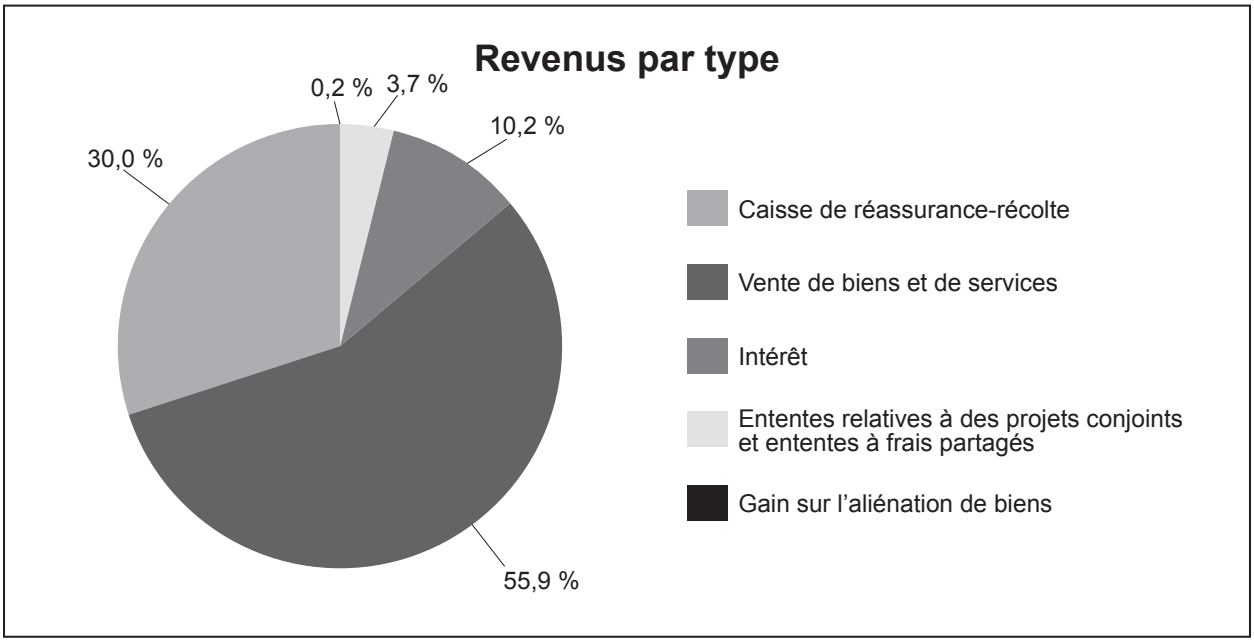

Note : Les revenus touchés au nom du gouvernement sont compris dans ce diagramme.

Les revenus totaux accumulés de 115,2 millions de dollars en 2011-2012 se composent avant tout de 64,3 millions de dollars au titre de la vente de biens et de services (55,9 %), de 34,6 millions de dollars au titre des primes de la caisse de réassurance-récolte (30,0 %) et sont présentés nets des revenus gagnés au nom du gouvernement figurant dans les états financiers du Ministère. Le total des revenus nets s'est chiffré à 64,2 millions de dollars en 2011-2012, contre 54,1 millions de dollars en 2010-2011, soit une hausse de 10,1 millions de dollars. Cela est attribuable essentiellement à une augmentation de 10,2 millions de dollars de la vente de biens et de services qui résulte principalement de la reconnaissance des revenus des services de soutien interne d'autres ministères gouvernementaux depuis 2011-2012.

États financiers

On trouvera les états financiers du Ministère sur le site Web d'AAC à l'adresse http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1281467902385&lang=fra.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 est disponible sur le site Web d'AAC (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1348585375919&lang=fra#s3.4).

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- L'écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport d'étape sur les grands projets d'État/projets transformationnels
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor
- Financement pluriannuel initial
- Rapport sur les frais d'utilisation

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées de l'organisme

Services des renseignements au public
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : 613-773-1000
Sans frais : 1-855-773-0241
Télécopieur : 613-773-2772
ATS/TTY : 613-773-2600
Courriel : info@agr.gc.ca

Pour obtenir des coordonnées supplémentaires, visitez le site Web (www.agr.gc.ca/contacteznous).